MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

-=-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-=-

DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE RURALE

NE

Février 2011

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX 3
LISTE DES GRAPHIQUES 3
LISTE DES FIGURES 3
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE 4
SIGLES ET ABREVIATIONS 5
INTRODUCTION 6
1. FAITS SAILLANTS SUR LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 8
2. RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2010/2011 9
2.1. PRODUCTIONS DEFINITIVES 9
2.1.1. Production céréalière nationale définitive 9
2.1.2. Productions définitives des autres cultures 10
2.2. BILANS ALIMENTAIRES NATIONAUX DEFINITFS 11
2.2.1. Bilan céréalier national 11
2.2.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces 12
2.2.3. Bilan alimentaire national 14
2.2.4. Bilan calorique provinciaux et régionaux basés sur les céréales, tubercules et légumineuses 15
3. SITUATION DE L'ELEVAGE ET DES PATURAGES 16
3.1. Situation des pâturages 16
3.2. Abreuvement du bétail 16
3.3. Bilan fourrager 17
3.4. Santé animale et mouvement des animaux 17
4. SITUATION NUTRITIONNELLE 18
5. DYNAMIQUE DES MARCHES 21
5.1. Prix des produits végétaux et du bétail 21
5.1.1. Prix des produits végétaux 21
5.1.2. Prix du bétail 25
5.2. Impact du niveau des prix sur les consommateurs et les producteurs 26
5.3. Analyse de l'offre et de la demande 28
5.3.1. Autonomie de couverture des besoins céréaliers 28
5.3.2. La demande des ménages ruraux 28
5.3.3. La demande des ménages urbains 29
5.3.4. La demande non solvable des ménages agricoles 29
5.3.5. L'offre potentielle de céréales commercialisables 30
5.4. Etat et cartographie des stocks 31
5.5. Dynamique des importations et impacts sur les prix locaux 31
5.6. Dynamique des flux au niveau des frontières 32
6. ZONES ET POPULATIONS A RISQUE IDENTIFIEES 33
7. ACTIONS D'URGENCES EN COURS A L'ENDROIT DES POPULATIONS VULNERABLES 35
7.1. Coût de l'ensemble des interventions 35
7.2. Coût des interventions alimentaires 36
7.3. Impact et efficacité des interventions 37
7.4. Forces et faiblesses des interventions 37

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 39
ANNEXE 1 : TABLEAUX DES RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L'EPA 2010/2011 41
ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE 2009-2010 60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Production céréalière définitive 2010-2011 comparée à la campagne 2009-2010 et à la moyenne des cinq dernières années 10
Tableau 2 : Productions définitives des cultures de rente pour la campagne agricole 2010/2011 10
Tableau 3 : Niveau de production définitive des autres cultures vivrières pour la campagne agricole 2010/2011 10
Tableau 4 : Bilan céréalier national définitif de la campagne agricole 2010/2011 11
Tableau 5 : Taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) des provinces (en %) 13
Tableau 6 : Bilan alimentaire de la campagne agricole 2010/2011 15
Tableau 7 : Termes de l'échange bétail/céréales 26
Tableau 8 : Prévision d'importations de novembre 2010 à octobre 2011 31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des enfants en insuffisance pondérales selon la région 18
Graphique 2 : Malnutrition pondérale sévère des enfants de 0 à 5 ans mois 19
Graphique 3 : Répartition des enfants de 0 à 59 mois malnutrition aiguë par région 19
Graphique 4 : Répartition des enfants de 0 à 59 mois malnutris chroniques par région 20
Graphique 5 : Evolution prix du maïs blanc 22
Graphique 6 : Evolution prix du mil local 22
Graphique 7 : Evolution des prix du sorgho blanc de février 2010 à janvier 2011 23
Graphique 8 : Evolution du prix du riz local et importé de 2004 à 2010 24
Graphique 9 : Prix du nié bé dans quelques marchés de référence 24
Graphique 10 : Evolution du prix de l'arachide de 2004 à 2010 25
Graphique 11 : Evolution en valeur relative des prix des animaux (bovins) 26
Graphique 12 : Evolution comparé du niveau des prix observés et prévisionnels 27
Graphique 13 : Demande des ménages ruraux en milliers de tonnes 28
Graphique 14 : La demande des ménages urbains en milliers de tonnes 29
Graphique 15 : La demande non solvable des ménages agricoles (en millier de tonnes) 30
Graphique 16 : L'offre potentielle de céréales commercialisables 30
Graphique 17 : Contribution des partenaires 35
Graphique 18 : Intervention des différents partenaires 36
Graphique 19 : Coût des interventions alimentaire 36

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces du Burkina 14
Figure 2 : Bilan calorique par province et par région 16
Figure 3 : Zones à risque d'insécurité alimentaire 33

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1 : Superficies céréalières définitives en ha (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2010/2011
Tableau A 2 : Superficies définitives des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés - campagne 2010/2011
Tableau A 3 : Superficies céréalières (ha) totales définitives - campagne 2010/2011
Tableau A 4 : Superficie totale (ha) définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2010/2011
Tableau A 5 : Superficie totale (ha) définitives des autres cultures vivrières - campagne 2009/20010
Tableau A 6 : Production en tonne des cultures céréalière (hors plaines aménagées)- campagne 2010/2011
Tableau A7 : Productions définitives des périmètres irrigués et des et bas-fonds aménagés-campagne 2010/2011
Tableau A 8 : Production totale définitive céréalière - campagne 2010/2011
Tableau A 9 : Production totale définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2010/2011
Tableau A 10 : Production totale définitive des cultures de vivrière (hors plaines et bas fonds aménagés)- campagne 2010/2011
Tableau A 11 : Bilan céréalier national prévisionnel de la campagne 2010/2011
Tableau A 12 : Taux de couverture des besoins céréaliers définitifs de la campagne 2010/2011
Tableau A 13 : Zone à risque d'insécurité alimentaire de la campagne agricole 2010/2011

SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CPSA	Comité de Prévision de la Situation Alimentaire
CT-CNSA	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DIAPER	Diagnostic Permanent
DPSAA	Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires
EPA	Enquête Permanente Agricole
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEWS NET	Famine Early Warning System Network
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
ONG	Organisation non Gouvernementale
OXFAM	Oxford committee for Famine relief
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PTF	Partenaire Technique et Financier
SISA	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SISANAP	Service de l'Information sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Alerte Précoce
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SPAI	Sous Produits Agro Industriels
TCBC	Taux de Couverture des Besoins Céréaliers
USAID	United State Agency for International Development

INTRODUCTION

Le processus de caractérisation de la situation alimentaire courante et prévisionnelle au Burkina Faso innové depuis 2008, s'est inscrit dans une approche participative caractérisé par une grande implication des structures du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA).
En effet, l'estimation des récoltes nationales et les bilans céréaliers sont réalisés par les services des statistiques agricoles du Ministère en charge de l'Agriculture. Le dispositif a été construit progressivement depuis les années 1980 par le projet du diagnostic permanent (DIAPER) dans le but de renseigner les indicateurs de sécurité alimentaire et de prévenir les crises alimentaires au niveau des pays du Sahel. Cette initiative adoptée par les pays du CILSS permet d'apprécier les perspectives de récolte en septembre et de donner les résultats prévisionnels de la campagne agricole en octobre-novembre à des fins d'alerte précoce. Les résultats définitifs interviennent en février-mars pour consolider les prévisionnels.
Pour cette campagne agricole, le CILSS a tenu ces rencontres à Ouagadougou au Burkina Faso du 3 au 5 novembre 2010 pour évaluer les perspectives de récoltes de l'espace CEDEAO. La réunion du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel, organisée conjointement par le CILSS et le Club du Sahel, s'est tenu à Accra au Ghana en Décembre 2010. La concertation régionale sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest se tiendra du 22 au 24 mars 2011 à Conakry, en république de Guinée.

An niveau du Burkina le dispositif de l'enquête permanente agricole évalue la production agricole deux (2) fois par an. Il donne respectivement les résultats prévisionnels de la campagne agricole au cours du mois d'octobre et les résultats définitifs au mois de février de chaque année en conformité avec le dispositif régional (CILSS). Le dispositif de l'enquête permanente agricole (EPA) couvre les 45 provinces du pays avec un échantillon de 829 villages, 7 600 ménages et 46 000 parcelles. La production prévisionnelle est estimée à partir d'une combinaison des données de relevés par satellite et de l'interview des producteurs échantillons de l'enquête permanente agricole, dans toutes les 45 provinces du pays, et consolidé par la mission CILSS/FAO/FEWSNET. Quant aux résultats définitifs, ils sont obtenus suite aux mesures des superficies cultivées, aux poses puis aux pesés des récoltes des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles de l'échantillon.
Les estimations des productions, les bilans céréaliers et alimentaires prévisionnels sont élaborés au sein d'un Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnel (CPSA) impliquant tous les acteurs nationaux impliqués dans le suivi de la saison agricole et la situation alimentaire (Gouverneurs de régions, Directions régionales en Charge de l'Agriculture, des Ressources Animales, de la Santé, de l'action sociale, des structures centrales et déconcentrées de plusieurs départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, les Organisations des producteurs et les ONG). Ont également pris par à cette évaluation une mission conjointe internationale d'experts du CILSS, de la FAO, du PAM et de FEWSNET/USAID.

Les travaux de la première session 2011 Comité de Prévision de la Situation Alimentaire se sont déroulé les 24 et 25 février 2011 et a eu pour mission :

- d'élaborer le bilan céréalier définitif et les taux de couverture des besoins céréaliers des provinces ;
- d'apprécier la situation alimentaire et nutritionnelle courante ;

- de consolider les plans et les instruments d'interventions pour la période de consommation de novembre 2010 à octobre 2011 ;
- de formuler des recommandations spécifiques et opérationnelles à l'endroit des différents acteurs (Gouvernement, PTF, ONGs).

Le présent rapport suivra le canevas ci-dessous :

- Faits saillants sur la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- Productions définitives ;
- Bilan céréalier et taux de couverture des besoins céréaliers des provinces ;
- Perspective alimentaire courante ;
- Mesures à prendre (interventions).

1. FAITS SAILLANTS SUR LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

- La campagne agricole 2010-2011 a connu une installation tardive des pluies dans la moitié nord du pays caractérisée par une irrégularité spatio-temporelle et une faiblesse des précipitations et par la suite, le renforcement du régime de mousson a permis une amélioration de la situation et donné des conditions favorables à l'installation effective de la campagne agropastorale 2010/2011 au cours du mois de juillet.
- Les barrages stratégiques ont été remplis à 90% en moyenne, soit plus de 4.0 Milliards de m3 d'eau mobilisée. Cette situation est favorable à la production en saison sèche.
- La mise en œuvre d'opérations de vente de céréales à prix social à partir de mars dans les 66 communes à risque d'insécurité alimentaire du pays.
- La poursuite des actions humanitaires au profit des ménages vulnérables des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et des ménages victimes des inondations en 2009 et en 2010.
- La mise à disposition des producteurs surtout ceux des zones à risque des semences améliorées et des intrants subventionnés avant le mois de juin MAHRH et partenaires.
- La mise à disposition à prix subventionné de SPAI dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et des provinces de la Gnagna et de la Komondjari.
- L'élaboration de rapport périodique pour faire le point de la situation des sinistrés avec les partenaires au regard de la multiplicité des interventions à l'endroit des sinistrés du 1er septembre 2009 et des besoins nouveaux sur les sites d'accueil.
- La mise en œuvre d'actions de soutien à la production fourragère, la sensibilisation pour la fauche et la conservation du fourrage, la réhabilitation et la construction de points d'eau et l'appui à la vaccination afin d'assurer une sécurité alimentaire durable pour le bétail.

2. RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2010/2011

2.1. PRODUCTIONS DEFINITIVES

2.1.1. Production céréalière nationale définitive

La production céréalière définitive nationale 2010-2011 est estimée à **4 560 574** tonnes. Comparée à la production totale définitive de la campagne agricole 2009-2010, la production céréalière de la présente campagne est en hausse de **26%.** Par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, son accroissement est de **24%.** La production définitive des différentes céréales est établie comme suit :

- pour le mil, la production est de **1 147 894** tonnes. Cette production est en hausse de **18%** par rapport à la production céréalière définitive de la campagne 2009-2010, et également en augmentation de **3%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années ;

- pour le maïs, la production définitive est de **1 133 452** tonnes. Cette production est en hausse de **26%** par rapport à la production définitive de la campagne 2009-2010 et également en hausse de **38%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années ;

- on note une production de **1 990 227** tonnes pour le sorgho (blanc et rouge). Cette production est en hausse de **31%** par rapport à la production définitive de la campagne 2009-2010, et également en hausse de **25%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années ;

- la production en riz est de **270 658** tonnes. Cette production est en hausse de **24%** par rapport à la production définitive de la campagne 2009-2010 et de **96%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années ;

- la production définitive du fonio est de **18 315** tonnes. Cette production est en baisse de **30%** par rapport à la production définitive de la campagne 2009-2010 et un accroissement de **21%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Globalement, la croissance observée de la production céréalière pourrait s'expliquer par l'installation quasi normale de la campagne agricole dans la majeure partie du pays et la bonne tenue de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace. En plus des conditions pluviométriques favorables à la campagne agricole, l'accroissement peut être aussi expliquée par la poursuite de la mise en œuvre des mesures (mise à la disposition des producteurs des semences sélectionnées et des engrais adaptés ainsi que des tracteurs fortement subventionnés, une intensification de l'encadrement et en appui-conseil) prises par le gouvernement et ses partenaires au développement pour un accroissement soutenu et durable de la production agricole. Toute chose qui permet de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Tableau 1 : Production céréalière définitive 2010-2011 comparée à la campagne 2009-2010 et à la moyenne des cinq dernières années

Cultures céréalières	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho	Total
Production définitive 2010/2011	1 147 894	1 133 452	270 658	18 315	1 990 227	4 560 574
Production 2009-2010	970 927	896 073	218 804	26 101	1 521 468	3 633 372
Production moyenne des 5 dernières années	1 112 685	821 859	138 012	15 153	1 594 472	3 682 182
variation de prévision 2010-2011 par rapport à production 2009-2010	18%	26%	24%	-30%	31%	26%
Variation prévision 2010-2011 par rapport à production moyenne 5 dernières années	3%	38%	96%	21%	25%	24%

Source : Enquête Permanente Agricole/DPSAA/DGPER

2.1.2. Productions définitives des autres cultures

Les productions définitives des autres cultures de la campagne agricole 2010/2011 sont récapitulées dans les tableaux 2 et 3 ci-après :

Tableau 2 : Productions définitives des cultures de rente pour la campagne agricole 2010/2011

Cultures de Rente	Coton	Arachide	Sésame	Soja	Total
Production définitive 2010/2011	529 620	340 166	90 649	22 394	982 830
Production 2009-2010	483 865	330 624	56 252	15 686	886 427
Production moyenne des 5 dernières années	610 894	271 562	34 985	13 336	930 777
variation de prévision 2010-2011 par rapport à production 2009-2010	9%	3%	61%	43%	11%
Variation prévision 2010-2011 par rapport à production moyenne 5 dernières années	-13%	25%	159%	68%	6%

Source : Enquête Permanente Agricole/DPSAA/DGPER

Tableau 3 : Niveau de production définitive des autres cultures vivrières pour la campagne agricole 2010/2011

Autres cultures vivrières	Niébé	Voandzou	Igname	Patate	Total
Production définitive 2010/2011	626 113	59 483	97 630	92 520	875 747
Production 2009-2010	453 629	44 712	80 868	81 499	660 708
Production moyenne des 5 dernières années	326 197	46 896	135 742	70 247	579 082
variation de définitif 2010-2011 par rapport à production 2009-2010	38%	33%	21%	14%	33%
Variation définitif 2010-2011 par rapport à production moyenne 5 dernières années	92%	27%	-28%	32%	51%

Source : *Enquête Permanente Agricole/DPSAA/DGPER*

2.2. BILANS ALIMENTAIRES NATIONAUX DEFINITFS

2.2.1. Bilan céréalier national

L'excédent brut céréalier définitif de la campagne 2010/2011 est estimé à **757 071** tonnes. Les intentions d'importation des opérateurs économiques se chiffrent à 314 609 tonnes. Ce qui donne un bilan céréalier consolidé net de **1 073 623** tonnes et un disponible apparent par habitant de **266** kg. Le tableau 4 présente le bilan céréalier définitif de la campagne agricole 2010/2011.

Tableau 4 : Bilan céréalier national définitif de la campagne agricole 2010/2011

POSTES	RIZ	BLE	MIL, SORGHO MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2011				**16 546 825**
1. DISPONIBILITES	**148 862**	**0**	**3 933 140**	**4 082 002**
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2010/2011)	270 658	0	4 289 916	4 560 574
PRODUCTION DISPONIBLE	148 862	0	3 646 429	3 795 291
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2010)	0	0	286 712	286 712
-STOCKS PAYSANS	0	0	257 498	257 498
-AUTRES STOCKS	0	0	29 214	29 214
2. BESOINS	**316 225**	**110 869**	**2 897 837**	**3 324 931**
NORMES DE CONSOMMATION(kg/hbt/an)	19	7	164	190
CONSOMMATION HUMAINE	312 493	110 869	2 720 535	3 143 897
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2011)	3 732	0	177 302	181 034
+ STOCKS PAYSANS	3 730	0	129 653	133 383
+ AUTRES STOCKS	2	0	47 649	47 651
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	**-167 363**	**-110 869**	**1 035 303**	**757 071**
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	**249 818**	**58 329**	**8 404**	**316 552**
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2010/2011)	236 066	58 961	19 582	314 609
+ COMMERCANTS PRIVES	229 146	58 961	19 582	307 689
+ AUTRES IMPORTATIONS	6 920	0	0	6 920
AIDES ALIMENTAIRES	14 142	0	8 631	**22 773**
EXPORTATIONS PREVUES	390	632	19 809	20 830
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-)NET	**82 456**	**-52540**	**1 043 707**	**1 073 623**
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)	**24**	**4**	**238**	**266**

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

Le bilan céréalier définitif de la campagne agricole 2010/2011 est en situation excédentaire avec un déficit d'environ **52 540** tonnes à combler au niveau du blé.

Le bilan céréalier national Ex Post de la campagne agricole 2009/2010 est en annexe. (cf : Tableau A 11).

2.2.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces

Cette comparaison établit la balance entre le disponible de production, à savoir la production brute déduite de 15% pour les semences et les pertes diverses pour le groupe de céréale (sorgho, mil, maïs, fonio) et de 45% pour le riz d'une part, et les besoins de consommation des populations des provinces d'autre part. Les autres sources de disponibilités ou les autres utilisations à l'intérieur des provinces ne sont pas prises en compte dans cette comparaison, faute de données.

Sur les quarante cinq (45) provinces (cf. tableau 5):

- vingt quatre (24) provinces sont excédentaires, avec des taux de couverture des besoins élevés, atteignant ou dépassant 120 % (NOUMBIEL, SANGUIE, OUDALAN, KOMANDJOARI, TAPOA, GNAGNA, GANZOURGOU, LOROUM, KOMPIENGA, ZONDOMA, GOURMA, ZIRO, NAYALA, SISSILI, SOUROU, KOULPELGO, BANWA, MOUHOUN, TUY, KOSSI, KENEDOUGOU, BALE, LERABA, IOBA) ;
- treize (13) provinces sont en situation d'équilibre, avec des taux de couverture compris entre 90 % et 120 % (BAM, HOUET, KOURITENGA, YATENGA, SOUM, PONI, SANMATENGA, NAMENTENGA, KOURWEOGO, BOULGOU, NAHOURI, ZOUNDWEOGO, BOUGOURIBA);
- huit (08) provinces sont en situation de taux de couverture faible, inférieur 90 % (KADIOGO, SENO, BOULKIEMDE, YAGHA, COMOE, OUBRITENGA, PASSORE, BAZEGA).
-

De ces 8 provinces déficitaires, 4l'étaient déjà l'année dernière ; il s'agit du Kadiogo, du Séno, du Bazèga et du Passoré.

Tableau 5 : Taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) des provinces (en %)

Provinces à taux de couverture élevé (supérieur à 120%)			Provinces en situation d'équilibre (90% < taux < 120%)			Provinces à taux de couverture faible (inférieur à 90%)		
1	NOUMBIEL	128%	1	BAM	93%	1	KADIOGO	14%
2	SANGUIE	129%	2	HOUET	93%	2	SENO	53%
3	OUDALAN	130%	3	KOURITENGA	98%	3	BOULKIEMDE	71%
4	KOMANDJOARI	130%	4	YATENGA	101%	4	YAGHA	79%
5	TAPOA	132%	5	SOUM	104%	5	COMOE	82%
6	GNAGNA	132%	6	PONI	104%	6	OUBRITENGA	82%
7	GANZOURGOU	133%	7	SANMATENGA	106%	7	PASSORE	85%
8	LOROUM	133%	8	NAMENTENGA	106%	8	BAZEGA	86%
9	KOMPIENGA	145%	9	KOURWEOGO	108%			
10	ZONDOMA	145%	10	BOULGOU	109%			
11	GOURMA	164%	11	NAHOURI	114%			
12	ZIRO	166%	12	ZOUNDWEOGO	114%			
13	NAYALA	187%	13	BOUGOURIBA	116%			
14	SISSILI	201%						
15	SOUROU	217%						
16	KOULPELGO	218%						
17	BANWA	230%						
18	MOUHOUN	242%						
19	TUY	261%						
20	KOSSI	266%						
21	KENEDOUGOU	274%						
22	BALE	274%						
23	LERABA	276%						
24	IOBA	366%						

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

La carte ci-dessous (figure 1) présente le taux de couverture des besoins céréaliers au niveau des provinces du Burkina.

Figure 1 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces du Burkina

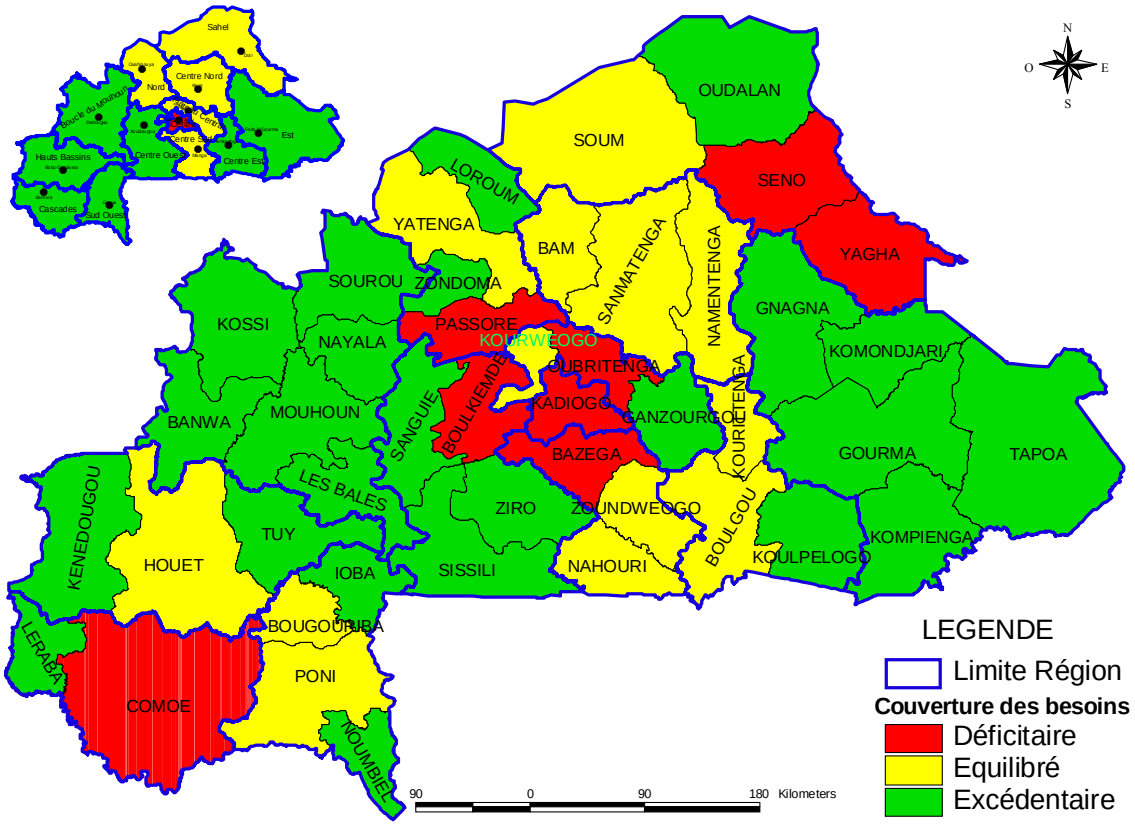

Source : SISANAP/DPSAA/DGPER

2.2.3. Bilan alimentaire national

Le bilan alimentaire définitif 2010/2011 indique que les besoins en produits végétaux sont couverts à 140 % et ceux en produits animaux à 107 %. L'analyse révèle par ailleurs que les besoins en fruits, en légumineuses et en sucre, en céréales, en tubercules et oléagineux sont couverts. Par ailleurs, le burkinabé consomme annuellement, en moyenne, 32 kg de légumineuses et 15 kg de céréales de plus que la consommation normale. Toutefois, Il consomme en moins, 4 kg de viande et 0,5 kg d'œuf par rapport à la norme.

Le bilan alimentaire définitif dégage un disponible énergétique de 3 203 kcal par personne et par jour avec cependant une incidence de sous alimentation de 28,31%. Les disponibilités par personne et par jour en protéines, en lipides et en glucides représentent respectivement 116, 49 et 586 gr. Ainsi, la teneur respective en protéines, lipides et glucides de l'alimentation burkinabè est respectivement de 15 %, 6 % et 78 %. Étant donné qu'une alimentation équilibrée doit être composée par 10 à 15% de protéines, 55 à 75 % de glucides et 15 à 30 % de lipides, on peut considérer que l'alimentation du burkinabè est relativement riche en protéines, en glucides et très pauvre en lipides.

Tableau 6 : Bilan alimentaire de la campagne agricole 2010/2011

Population au 30/04/2011 = 16 546 825 Habitants

Produits	Consommation humaine (en t)	Consmation /hbt(kg)/an	Norme de consommation	Taux de couverture	Apports calorique/j (Kcal)	Apports en Protéines/j (gr)	Apports lipide/j(en gr)	Apports glucide/j(en gr)
1 - Céréales traditionnelles	3 601 456	218	203	107	2,079	56	15	439
2 -Tubercules	171 148	10	6	172	27	0	0	8
3 - Oléagineux	272 330	16	14	118	257	11	23	10
4 - Légumineuses	645 825	39	7	558	367	23	2	65
5 - Légumes	310 690	19	20	94	15	1	0	4
6 - Fruits	292 605	18	6	295	37	1	2	7
7- Sucre	41 209	18	4	449	147	0	-	38
8 - Viande	127 932	8	12	64	29	3	2	-
9 - Produits laitiers	394 121	24	18	132	31	2	1	4
10 - Œufs	7 625	0	1	46	2	0	0	0
11 - Poissons	54 638	3	2	165	6	1	0	-
12 - Boissons	1 687 596	102	54	189	206	18	4	11
Produits végétaux	**7 022 859**	**440**	**314**	**140**	**3 135**	**109**	**46**	**582**
Produits animaux	**584 316**	**35**	**33**	**107**	**69**	**7**	**3**	**4**
Ensemble des produits	**7 607 175**	**475**	**347**	**137**	**3 203**	**116**	**49**	**585**

Source : DPSAA/DGPER

2.2.4. Bilan calorique provinciaux et régionaux basés sur les céréales, tubercules et légumineuses

Les productions des cultures (mil, maïs, riz, fonio, sorgho, arachide, sésame, soja, igname, patate, niébé, voandzou) de chaque unité administrative ont été converti en calories afin de déduire le disponible calorique par province et par région.

Au niveau des provinces :

- deux (02) provinces ont un disponible calorique inférieur à 1800 Kcal/personne/jour. Il s'agit des provinces de Kadiogo et du Séno ;
- deux (02) provinces ont un disponible calorique compris entre 1800 et 2200 kcal/personne/jour. Ce sont les provinces du Yagha et du Soum ;
- 41 provinces ont un disponible calorique supérieur à 2500 kcal/personne/jour.

Au niveau des régions :

- Une (01) région a un disponible calorique inférieur à 1800 Kcal/personne/jour, la région du Centre ;
- Une (01) région a un disponible calorique compris entre 1800 et 2200 kcal/personne/jour, la région du Sahel ;
- Onze (11) régions ont un disponible calorique supérieur à 2500 kcal/personne/jour.

Figure 2 : Bilan calorique par province et par région

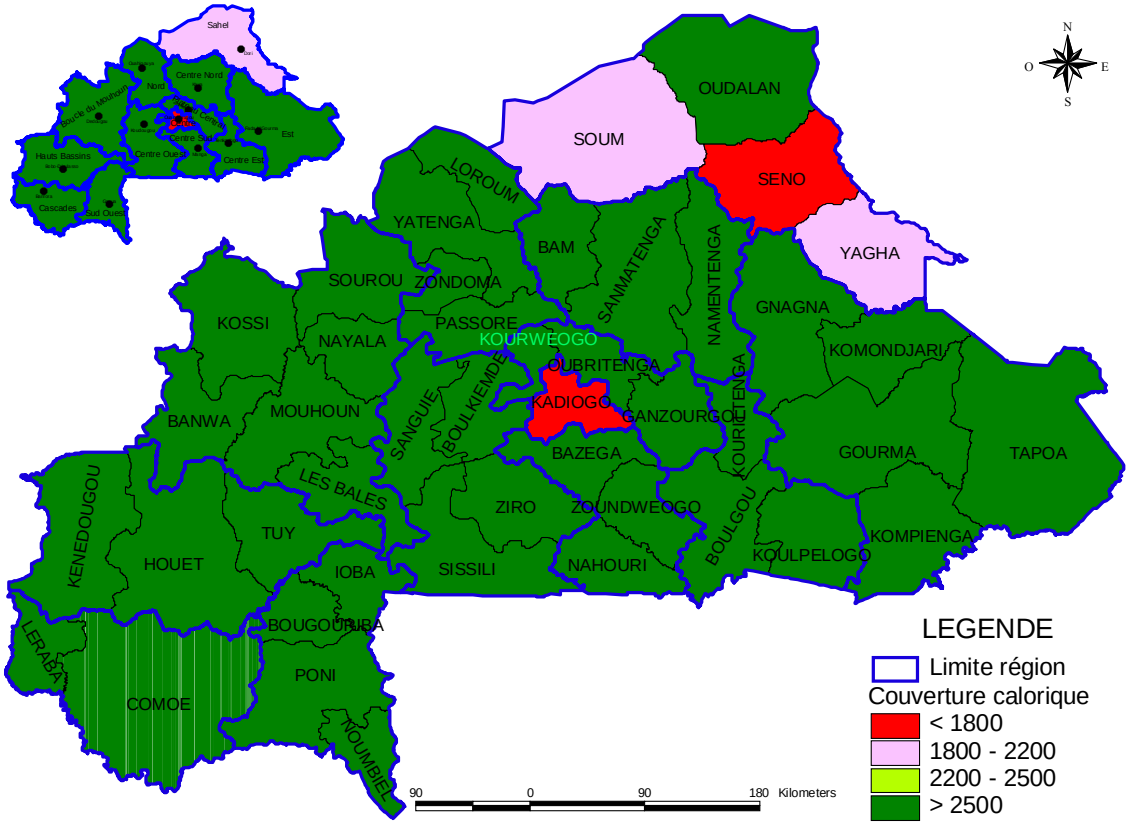

Source : SISANAP/DPSAA/DGPER

3. SITUATION DE L'ELEVAGE ET DES PATURAGES

3.1. Situation des pâturages

Les pâturages naturels qui constituent la cheville ouvrière des ressources alimentaires ont été jugés satisfaisants et suffisants en fin de campagne 2010-2011. L''état actuel des pâturages est passable compte tenu de sa dégradation dans le temps. Cette dégradation de la biomasse fourragère est cependant accélérée pour les régions du Sud-ouest et des Cascades et pourraient provoquer un déficit précoce dès février. Dans l'ensemble, les animaux tributaires des pâturages naturels présentent un bon état d'embonpoint comparativement à la même période de l'année passée.

3.2. Abreuvement du bétail

La situation de l'abreuvement du bétail est passable de nos jours. Les points d'eau sont insuffisants en nombre et leur accessibilité aux animaux domestiques est difficile. La culture maraîchère se développe au niveau de certains cours d'eau à l'Est et réduit considérablement les possibilités d'abreuvement des animaux.

3.3. Bilan fourrager

Du constat général, le disponible fourrager pourrait soutenir l'alimentation des animaux jusqu'en Mars-Avril 2011. Au regard de ces statistiques, les stocks de fourrages cultivés et le foin fauché et conservé ne pourront servir qu'à alimenter une certaine catégorie d'animaux : animaux d'embouche, vaches laitières, veaux, etc. Toutefois il est noté la pratique des feux de brousse qui réduit considérablement le disponible fourrager dans les zones d'abondance. La situation pourrait être améliorée si les zones potentiellement abondantes en pâturages amélioraient leurs performances en coupe et conservation de foin.

Sur tous les marchés, la disponibilité des SPAI a été jugée assez satisfaisante mais les prix restent inaccessibles pour les producteurs avec une demande actuelle en forte progression. Les prix des SPAI sont globalement en hausse de 8 à 10%, en comparaison à ceux de l'année dernière à cela s'ajoute le poids non conforme des sacs sur les marchés. Le sac du tourteau local se négocie actuellement entre 7500 à Sebba et 6000 FCFA dans la Boucle du Mouhoun. Ces prix pourront considérablement augmenter à l'approche de la saison pluvieuse.

3.4. Santé animale et mouvement des animaux

L'état sanitaire du bétail est peu calme pour ce début d'année 2011 sur l'étendu du territoire national. Mais toutefois il existe actuellement des cas de foyers isolés de 2010 constituant une menace sanitaire pour le cheptel burkinabè. La fièvre aphteuse est présente dans les régions de l'Est, du Centre-est, du Plateau central et la Boucle du Mouhoun. La peste porcine africaine sévie dans les régions de la Boucle du Mouhoun, le Nord, et la région des Hauts Bassins. Par contre la PPCB menace toujours dans les régions du Centre-est, des Cascades, du Sud-ouest et du Sahel. D'une manière générale des foyers sont observés dans les zones où il existe des marchés à bétail. Les petits ruminants sont décimés dans le sahel et toujours à l'Est et au Centre-est. La mortalité des volailles est observée surtout dans la région des Hauts Bassins, des Cascades, et dans la Boucle du Mouhoun. L'interprétation est que la localisation du grand marché à bétail de Pouytenga est un facteur favorisant les foyers de maladies contagieuses suspectées à l'Est et au Centre-est. Une attention particulière doit être aussi accordée à cette zone dans le cadre du suivi épidémiologique pour 2011.

Malgré la bonne performance de la campagne agropastorale des cas de transhumance transfrontalière précoce sont déjà enregistrés au mois de janvier à cause de l'inaccessibilité des ressources en eau et de la raréfaction du fourrage prévu en début mars. Il a été enregistré un départ de 8 216 bovins de l'Est et de 4 882 bovins du Centre-Est vers le Togo et le Ghana. Au Nahouri, dans la région du Centre Sud, on assiste à une migration continuelle (sans retour) des éleveurs vers le Ghana pour manque de zone de pâture. Au Sud-ouest la transhumance transfrontalière a débuté précocement (décembre) vers le Ghana et la Côte suite à une perte importante du disponible fourrager liée aux feux de brousse.

4. SITUATION NUTRITIONNELLE

3.2 Situation nutritionnelle

Au Burkina Faso la malnutrition est beaucoup plus prononcée chez les enfants de 0 à 59 mois et les femmes enceintes. Ces deux groupes vulnérables font l'objet d'une attention particulière. Pour lutter efficacement contre ce fléau, le ministère de la santé a mis en place un dispositif du suivi de l'évolution de la situation nutritionnelle. Ce suivi se fait dans un premier temps, de façon routinière, à travers les consultations des nourrissons saints dans les formations sanitaires. Dans un deuxième temps, de façon périodique, une enquête nutritionnelle appelée SMART est menée chaque année et cela depuis 2009.

Trois types de malnutrition ont été identifiés à travers l'enquête SMART II. Il s'agit notamment de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (rapport poids âge), de la malnutrition aiguë (rapport poids taille) et la malnutrition chronique ou retard de croissance (taille/ âge). Chacun de ces types de malnutrition est caractérisé par deux modalités : sévère et modérée.

Cependant, le dépistage à travers les pesés les nourrissons saints s'intéresse beaucoup à la forme sévère de la malnutrition pondérale (poids/âge).

Graphique 1 : Répartition des enfants en insuffisance pondérales selon la région

Source : Direction de la Nutrition

La prévalence de la malnutrition (insuffisance pondérale) des enfants de 0 à 59 mois dans l'ensemble du pays en 2010 est de 31,4%. Le sahel est la région la plus touchée et les hauts bassins la moins touchée. 7 régions ont une prévalence supérieure à la moyenne nationale.

Graphique 2 : Malnutrition pondérale sévère des enfants de 0 à 5 ans mois

Source : Direction de la Nutrition

La forme sévère de la malnutrition pondérale est caractérisée par une disparité allant de 3,4 à 10,9% avec une moyenne nationale de 73, %. Par ailleurs, les plus forts taux qui sont enregistrés dans les régions de l'Est, le Centre-est ne sont cependant pas les régions plus touchées par rapport à la malnutrition pondérale générale.

Graphique 3 : Répartition des enfants de 0 à 59 mois malnutrition aiguë par région

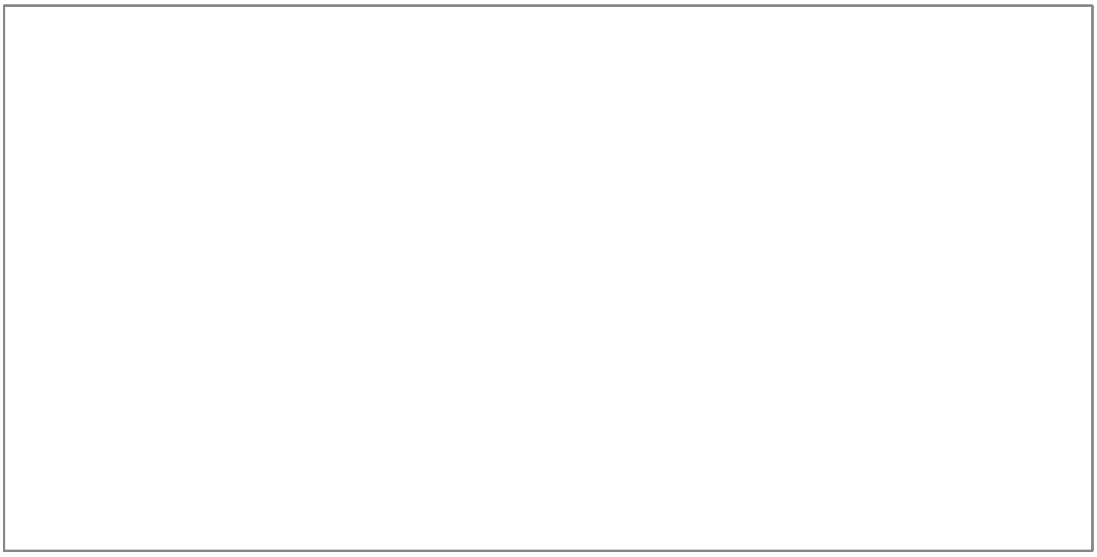

Source : Direction de la Nutrition

Dans l'ensemble des régions, la malnutrition aiguë en 2010 est de 10,5%.

Cependant, cette prévalence cache une disparité entre les régions, avec une variation allant de 6,8% à 14,7%. Elle est aussi plus prononcée dans la région du sahel. La région du centre qui est moins touchée par la malnutrition pondérale et même dans sa forme sévère occupe le deuxième rang le plus élevé dans la malnutrition aiguë.

Graphique 4 : Répartition des enfants de 0 à 59 mois malnutris chroniques par région

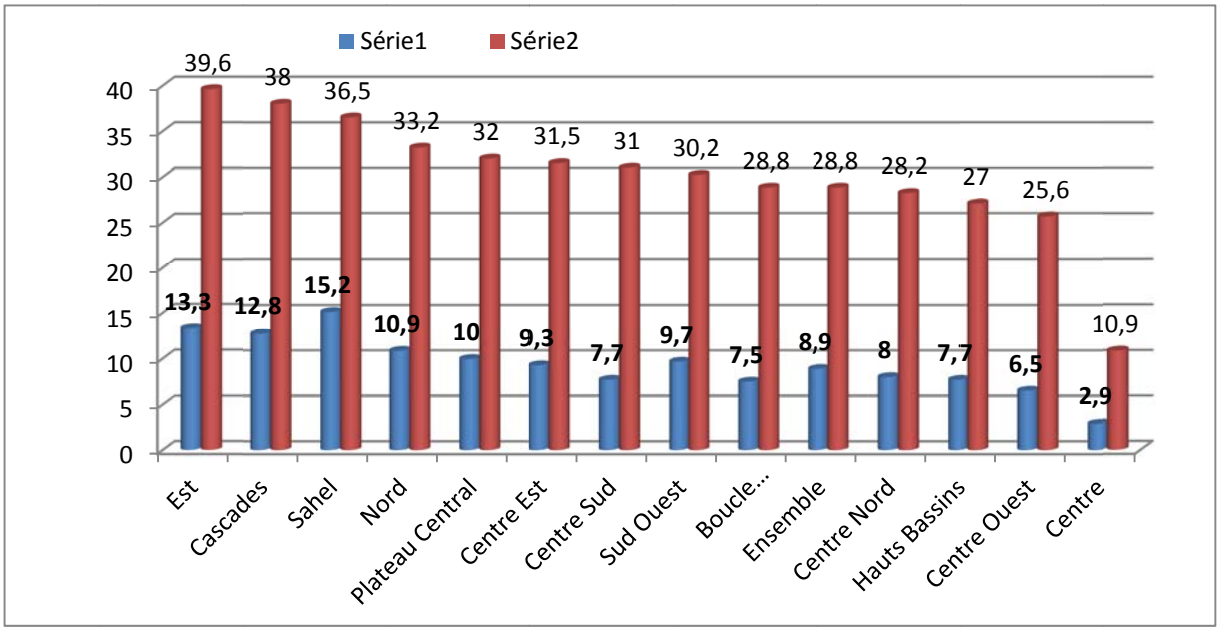

Source : Direction de la Nutrition

La malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso en 2010 est de 28,8% et d'une sévérité de 9,8%. Ce type de malnutrition touche beaucoup plus les régions de l'Est, des Cascades et le Sahel. Le Centre reste encore la région la moins touchée. Contrairement à la sévérité de l'insuffisance pondérale, la forme sévère de la malnutrition chronique évolution de façon corrélative à la forme générale. On peut noter dans ce graphique que les régions les plus touchées présentent aussi la sévérité la plus élevée.

5. DYNAMIQUE DES MARCHES

5.1. Prix des produits végétaux et du bétail

5.1.1. Prix des produits végétaux

➢ Etat d'approvisionnement

La disponibilité céréalière est bonne sur l'ensemble du territoire en ce début d'année. En effet, la bonne campagne agricole enregistrée a permis une reconstitution conséquente des stocks privés et publiques. L'état d'approvisionnement des marchés varie de bon à moyen suivant les localités. L'offre des céréales de base que sont le mil, le maïs et le sorgho est importante contre une faible demande. Cette faible demande pourrait s'expliquer par la faiblesse des exportations de céréales vers les pays voisins. Les marchés sont approvisionnés aussi bien par les stocks commerçants que paysans. Le transfert des céréales des zones de productions vers les zones urbaines ou déficitaires est assuré par les commerçants. Les transactions céréalières sont moins importantes que celles des autres produits agricoles tels que le niébé, l'arachide… dont la demande est forte. Les produits de rente constituent une importante source de revenue des ménages agricole et contribue à une meilleure gestion de la production céréalières par ces ménages.

➢ L'évolution des prix

Les prix des principales céréales n'ont pas connu de grandes fluctuations au cours de ces douze derniers mois. L'analyse montre une tendance à la stabilité voir à la baisse des prix des principales céréales excepté ceux du mil local qui ont connu une hausse en août 2010.

- ✓ **Le maïs blanc**

Les prix du maïs blanc ont varié de 100 FCFA/KG et 129 FCFA/Kg pour les marchés de collecte et de 129 FCFA/Kg et 152 FCFA/Kg sur les marchés de détail. Le prix le plus élevé a été relevé au mois de février 2010 quant au prix le plus bas il a été relevé au mois de novembre 2010. Le prix moyen au producteur du maïs blanc était de 119 FCFA/Kg et de 138 FCFA/Kg au consommateur. Si ces prix s'affichent plus haut que ceux de décembre (111 FCFA/Kg et 133 FCFA/Kg), ils demeurent inférieurs aux prix de janvier 2010 qui était de 128 FCFA/Kg à la collecte et de 150 FCFA/Kg au détail. Comparé à la moyenne quinquennale les prix sont en hausse de l'ordre de 10% et de 7% respectivement pour les marchés de collectes et de détail.

Graphique 5 : Evolution prix du maïs blanc

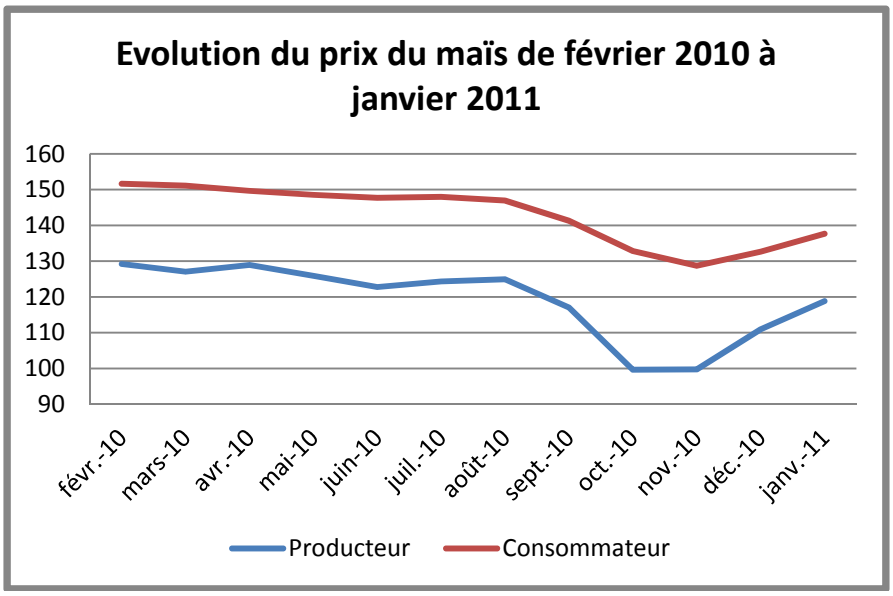

Source : SIM/SONAGESS

✓ **Le mil local**

Une évolution normale du prix mil a été observée au cours de l'année. De février à juin 2010, les prix n'ont pas subi de variation significative. Au troisième trimestre de 2010 qui correspond à la période de soudure le mil a atteint son maximum de 180 FCFA/Kg cela au mois d'août. Au dernier trimestre 2010 l'on a enregistré tout comme le prix du maïs la baisse du prix du mil à la faveur de la nouvelle récolte. En janvier 2011, le kilogramme du mil se vendait en moyenne à 146 FCFA sur les marchés de collecte et à 152 FCFA sur les marchés de détail. Ces prix sont en hausse de 2% au producteur et 5% au consommateur par rapport à décembre 2010. Ils restent également élevés par rapport à la moyenne quinquennale de 20% sur les marchés de collecte et de 12% sur les marchés de détail.

Graphique 6 : Evolution prix du mil local

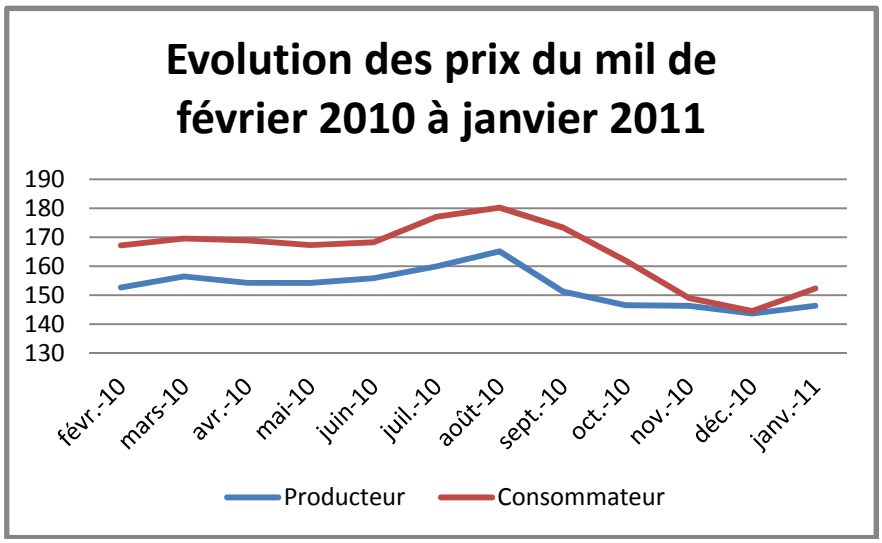

Source : SIM/SONAGESS

✓ **Le sorgho blanc**

L'évolution du prix du sorgho est similaire à celle du maïs blanc sur les différents types de marchés suivis. Les prix ont varié de 129 FCFA/Kg à 136 FCFA/Kg sur les marchés de collecte et de 122 FCFA/Kg et 151 FCFA/kg sur les marchés de détail. Le prix moyen au producteur du sorgho était de 123 FCFA/Kg en janvier 2011 contre 115 FCFA/Kg en décembre 2010. Quant au prix de détail, il était à 130 FCFA/Kg en janvier contre 122 FCFA/Kg en décembre 2010. Ces prix sont cependant en baisse de 4% et 12% par rapport au prix de janvier 2010.

Par rapport à la moyenne quinquennale, on enregistre une hausse du prix du sorgho de 14% sur les marchés de collecte et de 5% sur les marchés de détail.

Graphique 7 : Evolution des prix du sorgho blanc de février 2010 à janvier 2011

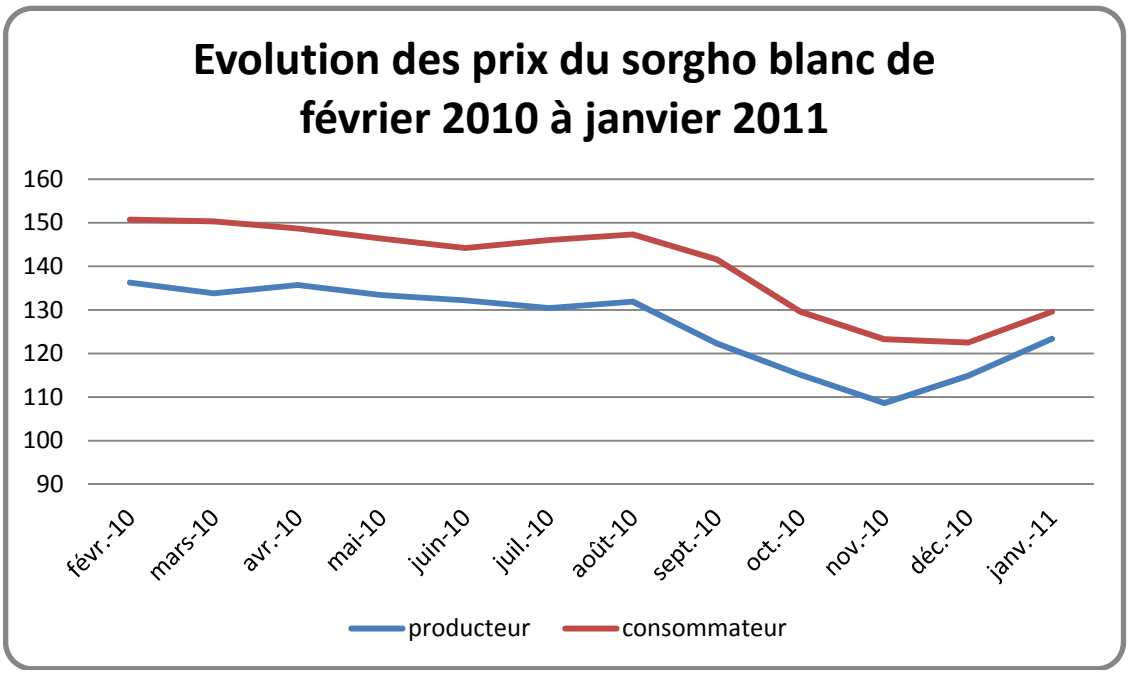

Source : SIM/SONAGESS

✓ **Les prix du riz local et importé**

L'analyse du graphique ci-dessous montre qu'après l'inflation du prix du riz en 2008 et 2009 l'on a enregistré une légère baisse des prix en 2010. Le prix kilogramme de riz importé est passé de 401 FCFA en 2009 à 382 en 2010 FCFA tandis que celui du riz décortiqué a varié de 332 FCFA à 300 FCFA le kilogramme. La similitude entre l'évolution du prix du riz local et celui du riz importé permet d'appréhender la transmission du second sur le premier. En effet, la hausse du prix du riz importé engendre une augmentation de la demande du riz local qui se résulte par la hausse de son prix.

Graphique 8 : Evolution du prix du riz local et importé de 2004 à 2010

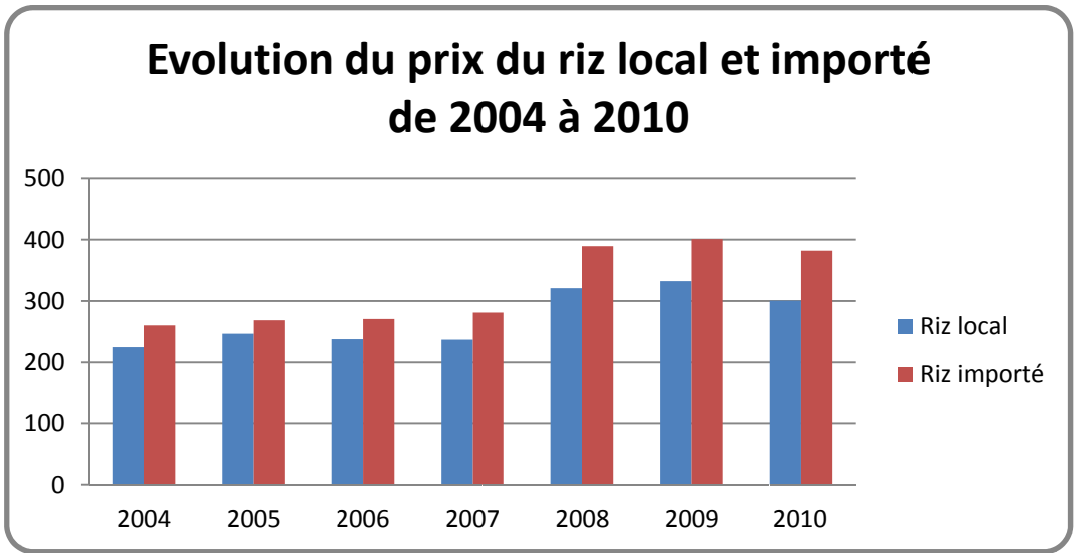

Source : SIM/SONAGESS

- ✓ **Les prix du niébé et de l'arachide**

La forte de demande en niébé et d'autres produits agricoles (le sésame, l'arachide, etc) ces dernières années a fait de ces produits de véritables source de revenu pour les producteurs.

- ✓ **Le niébé**

Aussi, le prix du niébé a connu une forte hausse au cours de ces dernières années. Au mois de janvier 2011 le prix moyen du niébé était de 259 FCFA/Kg sur les marchés de détail. Comparé à la même période de l'année précédente, le prix au consommateur du niébé est en hausse de 14%. La comparaison avec la moyenne quinquennale montrent qu'entre 2006 et 2011, le prix du niébé a enregistré une forte hausse de 30%.

Le graphique ci-dessous montre les variations du prix du niébé sur quelques marchés de références.

Graphique 9 : Prix du nié bé dans quelques marchés de référence

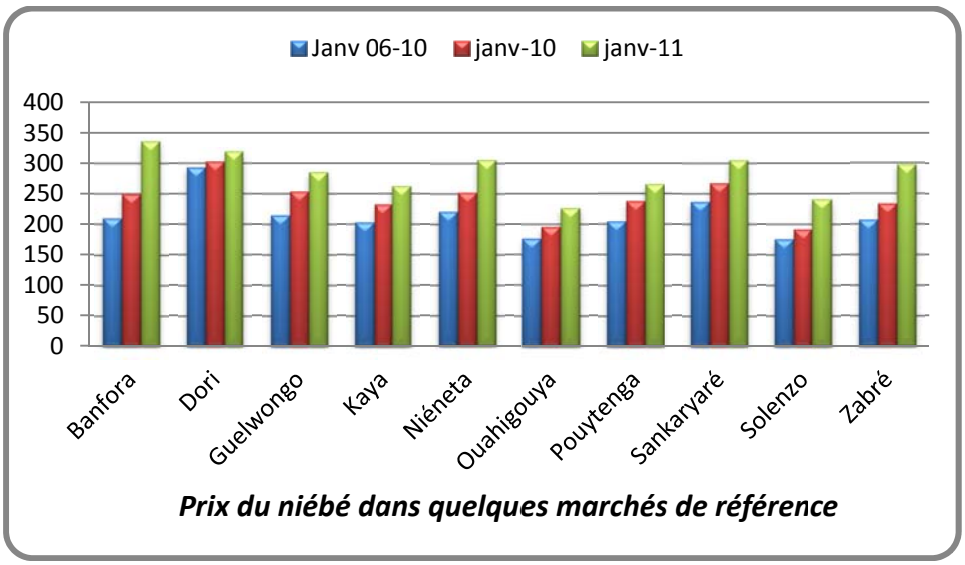

Source : SIM/SONAGESS

- ✓ **L'arachide**

A l'image du niébé, le prix de l'arachide a également haussé. Cette hausse est imputable à la forte demande de cette denrée sur les marchés. Le prix moyen de l'arachide coque est passé de 213 FCFA/Kg en décembre 2010 à 244 FCFA/Kg en janvier 2011 tandis que l'arachide graine a varié de 357 FCFA/Kg à 364 FCFA le Kg. Le prix moyen de l'arachide coque est également en hausse par rapport à la même période de 2010 et à la moyenne quinquennale respectivement de 31% et 23%. Le prix de l'arachide graine à eu une évolution similaire à celui de l'arachide coque.

Graphique 10 : Evolution du prix de l'arachide de 2004 à 2010

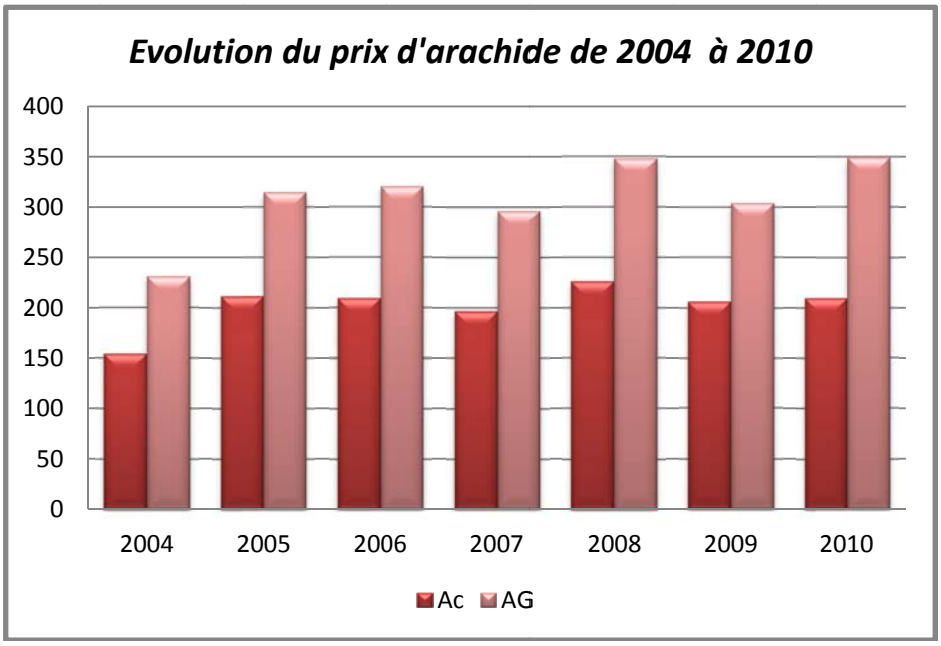

Source : SIM/SONAGESS

5.1.2. Prix du bétail

L'offre globale des bovins est passée de 579 692 (juillet à décembre 2009) à 520 781 têtes (juillet à décembre 2010). Soit une baisse de plus de 10%. Cette tendance baissière est aussi observée pour les petits ruminants avec un taux plus important de 21%. La tendance à la baisse de l'offre du bétail actuellement sur les marchés s'explique par plusieurs facteurs. L'une des principales raisons est la campagne agricole 2010-2011 qui s'annonce satisfaisante et qui freine le déstockage des animaux. Les régions du Sahel de l'Est et des Hauts Bassins qui sont des zones pastorales connaissent ces difficultés. D'autres facteurs comme la crise ivoirienne contribuent à expliquer le faible niveau d'approvisionnement des marchés à bétail. Autre point remarquable est la transhumance qui fait que les échanges échappent aux marchés classiques.

A la fin de la campagne agricole 2010-2011, les prix des animaux sont en légère hausse de l'ordre de 2,7% pour les bovins et de 2,52% pour les petits ruminants. Cependant il faut noter que particulièrement au Centre Nord et au Sahel les prix des animaux ont presque doublé. Le graphique ci-dessous indique une évolution des prix comparativement aux deux derniers semestres de 2010 et 2011.

Graphique 11 : Evolution en valeur relative des prix des animaux (bovins)

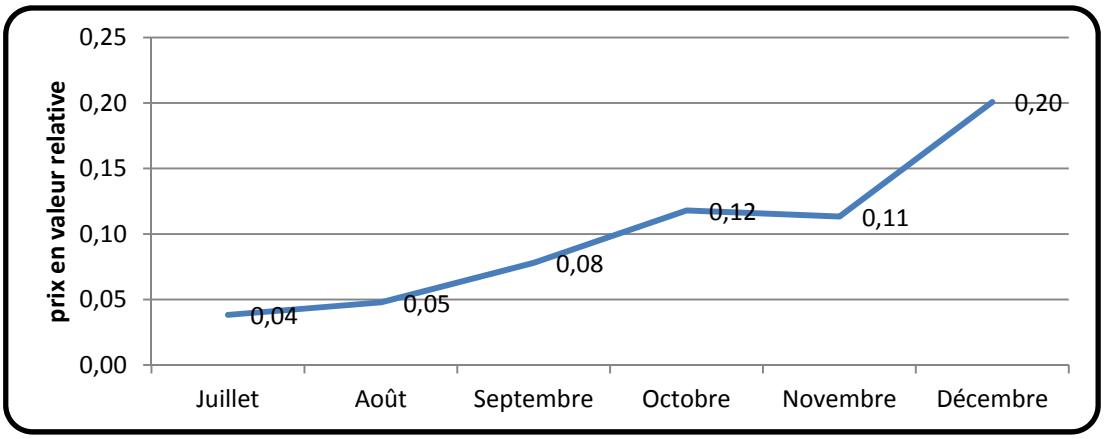

Source : Mission conjointe Etat-partenaires du 6 au 16 février 2011

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution des prix des animaux. Le premier peut être lié au coût des facteurs de production tels que le problème d'accessibilité et de la disponibilité des SPAI qui a été relevé dans plusieurs régions. Le deuxième facteur est la rareté des animaux sur la place du marché (à cause des bonnes récoltes) qui contribue en renchérir les prix. Enfin d'autres facteurs tels que les crises sous régionales et les mauvaises compagnes précédentes (qui impliquent chez les producteurs une reconstitution des troupeaux) continuent à peser sur l'ensemble de l'économie de notre pays rendant l'accès difficile aux produits alimentaires.

5.2. Impact du niveau des prix sur les consommateurs et les producteurs

L'évolution de la composante alimentaire de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de la période post-crise de 2008 au 31 janvier 2011 montre que le niveau général des prix du mois de janvier 2011 se situe à 101,0 soit une hausse de 0,7 % par rapport au mois précédent. En glissement annuel, les prix sont en hausse de 1,2 %. Il faut cependant noter qu'en janvier 2010, les prix ont connu une baisse mensuelle de 0,7 % et en glissement annuel en augmentation de 2,6 %.

Au mois de janvier 2011, la hausse du niveau général des prix est imputable à la hausse des prix des céréales et des huiles, composantes de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de l'IHPC. En variation annuelle, on note une hausse de cet indice de 21,1 % en 2008 puis une stabilisation en 2009 et une hausse de 3,7 % en 2010. (INSD).

L'analyse des termes de l'échange bétail/céréales donne le résultat suivant :

Tableau 7 : Termes de l'échange bétail/céréales

bétail/céréale	Bouc mossi	Bouc sahélien
Mil	1,1	1,25
Maïs	1,09	-

Source : Mission conjointe Etat-Partenaires du 6 au 16 février 2011

Dans l'ensemble on peut dire que malgré la hausse des prix, le pouvoir d'achat de l'éleveur ne s'est pas détérioré (tandis que celui de l'agriculteur se détériore). La vente d'un petit ruminant sur un marché permet d'acquérir au moins un sac de mil ou de maïs de 100kg. Cette situation témoigne évidemment des efforts fournis par les autorités pour maintenir toujours une plus value chez les animaux. Mais sachant que l'agriculteur et l'éleveur représentent en générale le même agent économique, la prudence est de rigueur pour cette comparaison.

Le modèle de prévision des prix fait ressortir que le niveau du prix au consommateur pour les spéculations (mil, maïs blanc et sorgho blanc), présente une tendance à la baisse au cours des quatre derniers mois de l'année 2010 comme indiqué par le modèle de prévision (comportement des prix prévisionnels. Cette même tendance à la baise est également observé au niveau du « marché producteurs ». Cette baisse du niveau des prix s'explique par un certain nombre de facteurs dont la bonne physionomie de la campagne. Les écarts observés entre le niveau des prix prévisionnels et observés, montre un bon niveau de prévision des prix pour ce qui est des prix aux consommateurs. L'écart maximale est de l'ordre de 10% et concerne le prix au consommateur du sorgho blanc au mois de Décembre. Cette haute variation pourrait s'expliquer par les effets calendaires du à ce mois (fêtes, manifestations etc.).

Graphique 12 : Evolution comparé du niveau des prix observés et prévisionnels

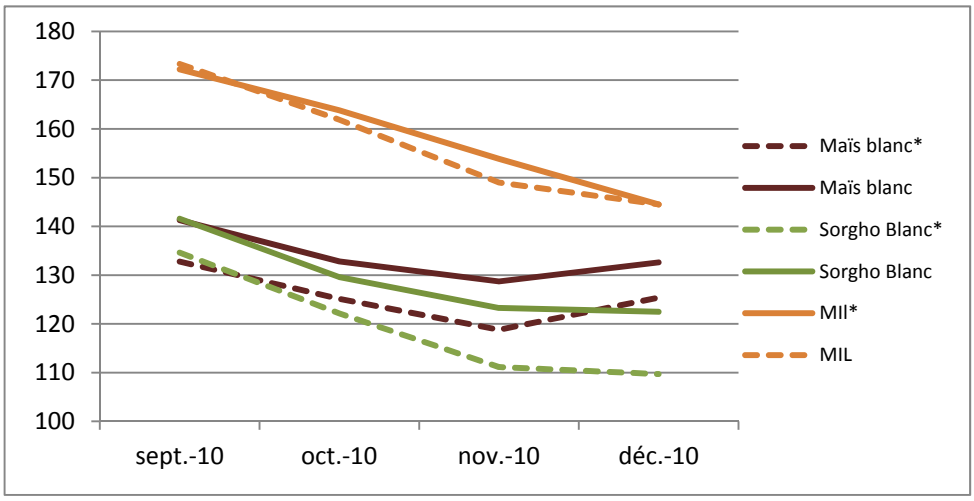

Source : DPSAA/DGPER/MAHRH

- ***Prix attendus au deuxième trimestre 2011***

Par rapport aux mêmes mois de l'année passée, les prix des spéculations en avril, mai et juin seront relativement stables à l'exception du prix au producteur du mil qui subirait une hausse d'environ 11% et de 5% pour le maïs blanc sur le trimestre.

Ces prix montrent par ailleurs une baisse pour certaines spéculations par rapport aux mêmes trimestres de l'année 2008 qui était marqué par une flambée des prix des denrées alimentaires exception faite du mil.

- ***Indices de prix attendus au deuxième trimestre 2011***

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2011, le prix du mil au producteur augmenterait de 145 à 172fcfa/kg soit une hausse de 19% entre le premier et le deuxième trimestre de 2011.

Le maïs blanc et le sorgho suivront les mêmes tendances avec respectivement 8% et 12% de hausse.
Le prix des trois céréales sur le marché de consommation augmenterait au cours du deuxième trimestre 2011de 13%, 12% et 10% respectivement pour le mais blanc, le mil et le sorgho blanc.
En comparaison par rapport au deuxième trimestre de l'année passée, le niveau des prix au consommateur resteront stables tandis que ceux au producteur hausseront pour le mil de 11% et le maïs blanc de 5%.

5.3. Analyse de l'offre et de la demande

5.3.1. Autonomie de couverture des besoins céréaliers

Une production nationale suffisante, voire excédentaire peut cacher une insécurité alimentaire au niveau des provinces et des ménages. Ainsi, au niveau national, 48,2% des ménages (appelés ménages non autonomes) n'arriveront pas à couvrir leurs besoins céréaliers avec la seule production de la campagne présente. La précarité céréalière (ménages dont la production par tête reste inférieure à celle d'un ménage non autonome pendant la campagne agricole 2006-2007 choisie comme référence) touchera 21,4% des ménages agricoles. Même dans les provinces excédentaires, il existe des ménages non autonomes. Les plus fortes proportions de ménages et de populations agricoles non autonomes se rencontrent dans les régions à faible taux de couverture. Il s'agit du Nord, du Sahel, du Centre-Nord, du Centre, et du Centre-Sud.

5.3.2. La demande des ménages ruraux

La demande des ménages ruraux est constituée de celle des ménages agricoles non autonomes et celle des ménages ruraux non agricoles qui doivent s'approvisionner sur le marché. Cette demande est estimée à 418 116 tonnes de céréales. L'essentiel de cette demande rurale se concentre dans les régions du Centre-nord, du Centre-Ouest, du Nord et du Sahel .

Graphique 13 : Demande des ménages ruraux en milliers de tonnes

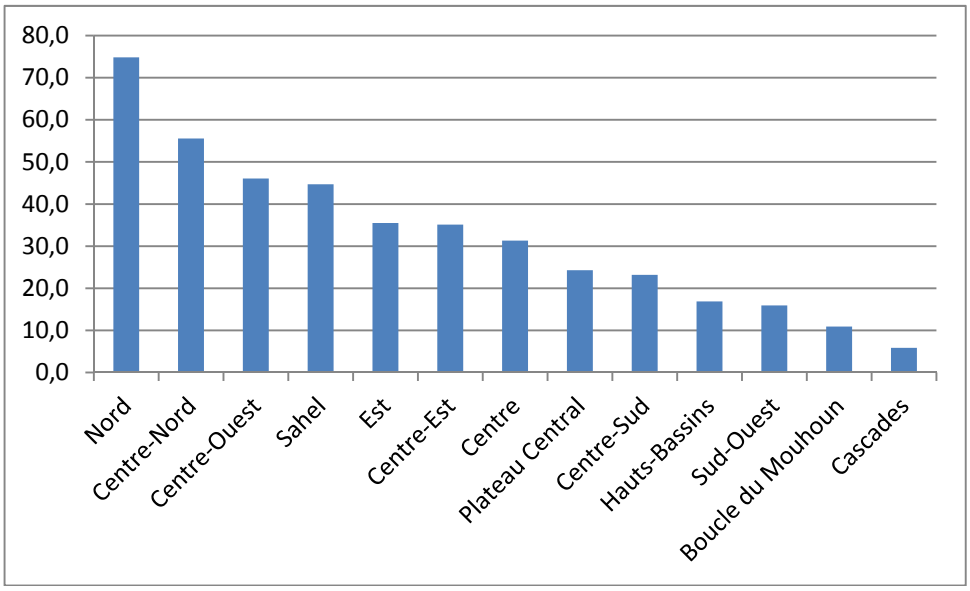

Source : DPSAA/DGPER/MAHRH

5.3.3. La demande des ménages urbains

Le volume de la demande urbaine potentielle de céréales vaut 309 312 tonnes. Cette demande se concentre essentiellement au Centre (67,8% de la demande urbaine nationale), dans les Hauts Bassins (16,1% de la demande urbaine nationale) et les Cascades (3,4% de la demande urbaine nationale).

Graphique 14 : La demande des ménages urbains en milliers de tonnes

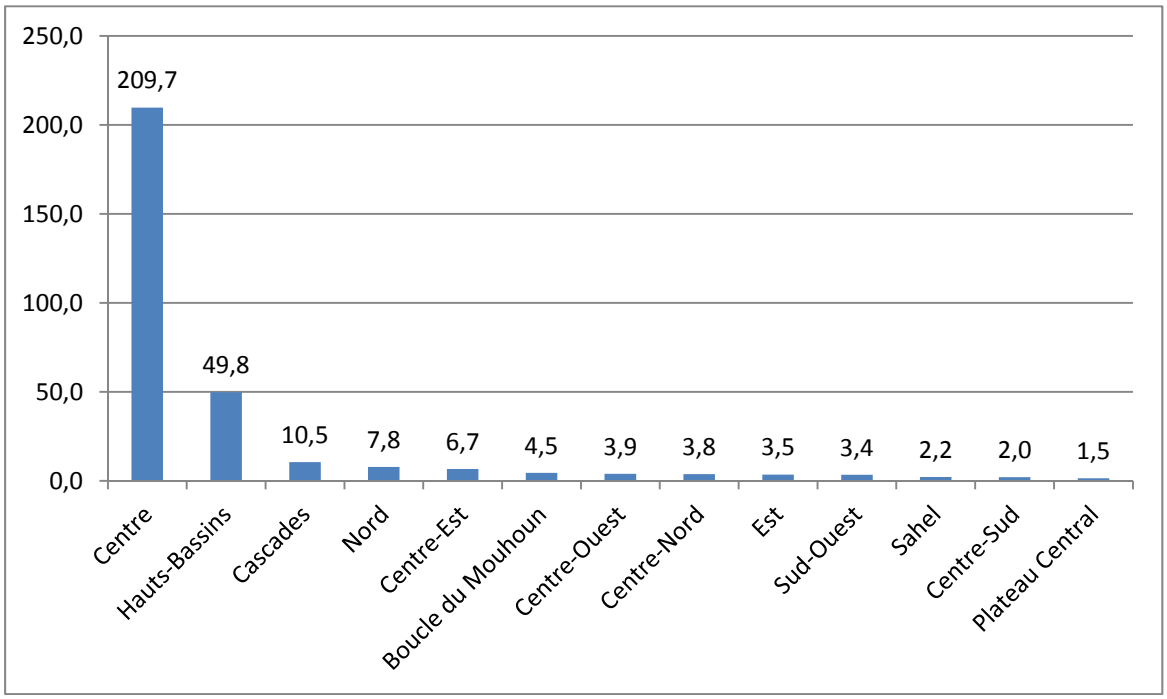

Source : DPSAA/DGPER/MAHRH

5.3.4. La demande non solvable des ménages agricoles

La demande non solvable des ménages non autonomes est de 356 508 tonnes et elle représente la quantité de céréales nécessaire permettant à ces ménages d'atteindre le seuil de consommation de 190 Kg / personne / an. Les régions du Nord, du Centre-nord, du Centre-Ouest, du Sahel et Centre-Est totalisent à elles seules plus de 50% de la demande nationale non solvables de céréales.

Graphique 15 : La demande non solvable des ménages agricoles (en millier de tonnes)

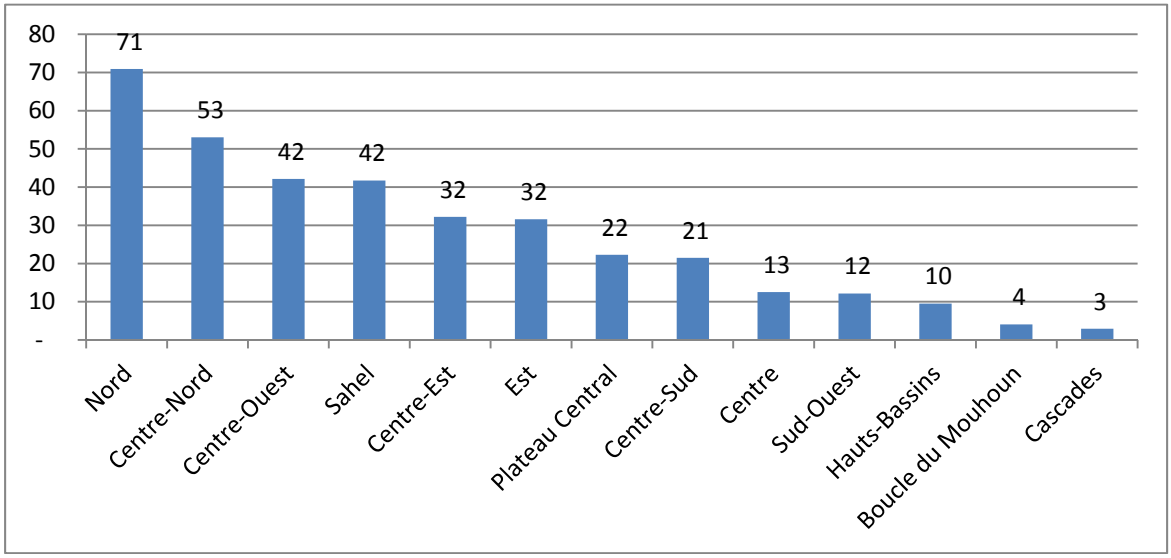

Source : DPSAA/DGPER/MAHRH

5.3.5. L'offre potentielle de céréales commercialisables

Au niveau national, la quantité de céréale potentiellement commercialisable est de 967 777 tonnes contre une demande potentielle totale de 872 162 tonnes. Ce qui fait ressortir un taux de couverture de 111% de la demande potentielle. Mais la situation varie d'une région à l'autre. Ainsi les régions où l'offre potentielles de céréales est en deçà de la demande sont : le Centre, le Sahel, le Centre-Nord, le Plateau Central, le Nord et le Centre-Ouest. La reconstitution des stocks paysans et institutionnels (publics et organismes internationaux), les exportations, l'approvisionnement de l'industrie, l'alimentation des animaux sont des éléments pouvant conduire à une éventuelle tension des prix, même dans les régions où l'offre potentielle est importante.

Graphique 16 : L'offre potentielle de céréales commercialisables

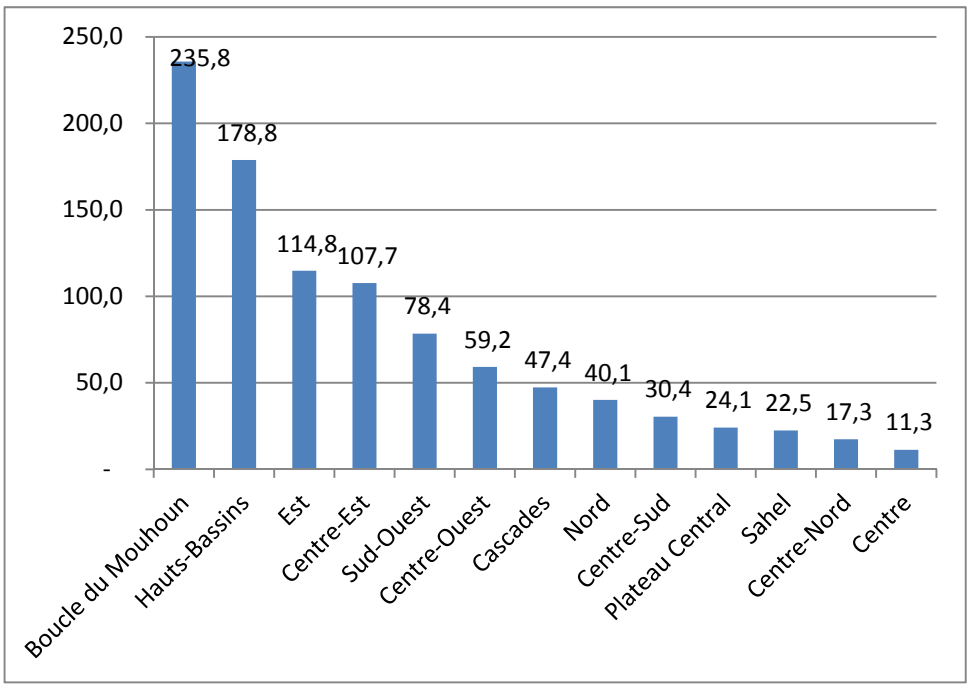

Source : DPSAA/DGPER/MAHRH

L'offre potentielle commercialisable nationale de céréales (967 777tonnes) couvrira 111 % de la demande potentielle (872 162 tonnes, demande urbaine et rurale). La demande non solvable des ménages agricoles est estimée à 356 508 tonnes.

5.4. Etat et cartographie des stocks

La disponibilité des céréales sur les marchés est bonne dans l'ensemble des régions. Les stocks paysans approvisionnent de manière significative les marchés d'où l'existence d'importantes quantités dans les zones de collecte.

Concernant la demande, elle demeure faible. Cela est dû au fait de la bonne disponibilité des céréales dans les régions habituellement demandeuses. La faible demande s'expliquerait également par la faiblesse des exportations de céréales vers les pays voisins.

Au niveau national, les flux sont internes et les destinations sont principalement les marchés de Ouagadougou, Koudougou, Pouytenga, Ouahigouya et Dori. Les stocks commerçants sont importants par rapport à l'année dernière compte tenu du fait que les appels d'offre pour les commerçants sont moins importants.

5.5. Dynamique des importations et impacts sur les prix locaux

Les prévisions d'importations ont été estimées à 314 609 Tonnes soit ¾ de la réalisation et avec un fort pourcentage pour le riz. Le tableau ci-dessous présente les prévisions d'importation de novembre 2010 à octobre 2011.

Tableau 8 : Prévision d'importations de novembre 2010 à octobre 2011

Désignation	Riz	Blé	MIL, SORGHO MAIS, FONIO	Total
Importations commerciales 2010/2011	229 146	58 961	19 582	307 689
Pourcentage du total	74%	19%	6%	100%
Importations d'aides alimentaires 2010/2011	6 920	0	0	6 920
Pourcentage du total	100%	0%	0%	100%
IMPORTATIONS TOTALES 2010/2011	236 066	58 961	19 582	314 609
Pourcentage	75%	19%	6%	100%

Source : SISANAP/DPSAA/DGPER

5.6. Dynamique des flux au niveau des frontières

Les flux céréaliers transfrontaliers en ce qui concerne les céréales, sont faibles. Les transactions céréalières sont moins importantes que celles des autres produits agricoles tels que le niébé, l'arachide, dont la demande est forte.

6. ZONES ET POPULATIONS A RISQUE IDENTIFIEES

La situation d'ensemble satisfaisante cache cependant des disparités. En effet, les stocks des ménages sont en général faibles dans plusieurs localités des zones à risque identifiées dans les régions du Centre Ouest, du Nord, du Sud Ouest du Sahel et du Centre Nord.
Les inondations survenues au cours de la campagne 2010/2011 a porté préjudice à plusieurs ménages dans :

- Douze (12) régions, avec vingt huit (28) provinces ont été affectées par ces inondations.
- 173 226 personnes appartenant à 21 657 ménages ont été affectées.
- Trente(30) décès et quarante six (46) blessés ont été officiellement enregistrés.

En outre, ces inondations ont causé de nombreux dégâts en termes d'habitations détruites, de pertes d'animaux, et de champs dévastés. Il faut noter que des conflits entre agriculteurs et éleveurs ainsi que des incendies ont aussi été enregistrés dans certaines régions.

La figure ci-dessous présente la localisation des zones les plus affectées.

Figure 3 : Zones à risque d'insécurité alimentaire

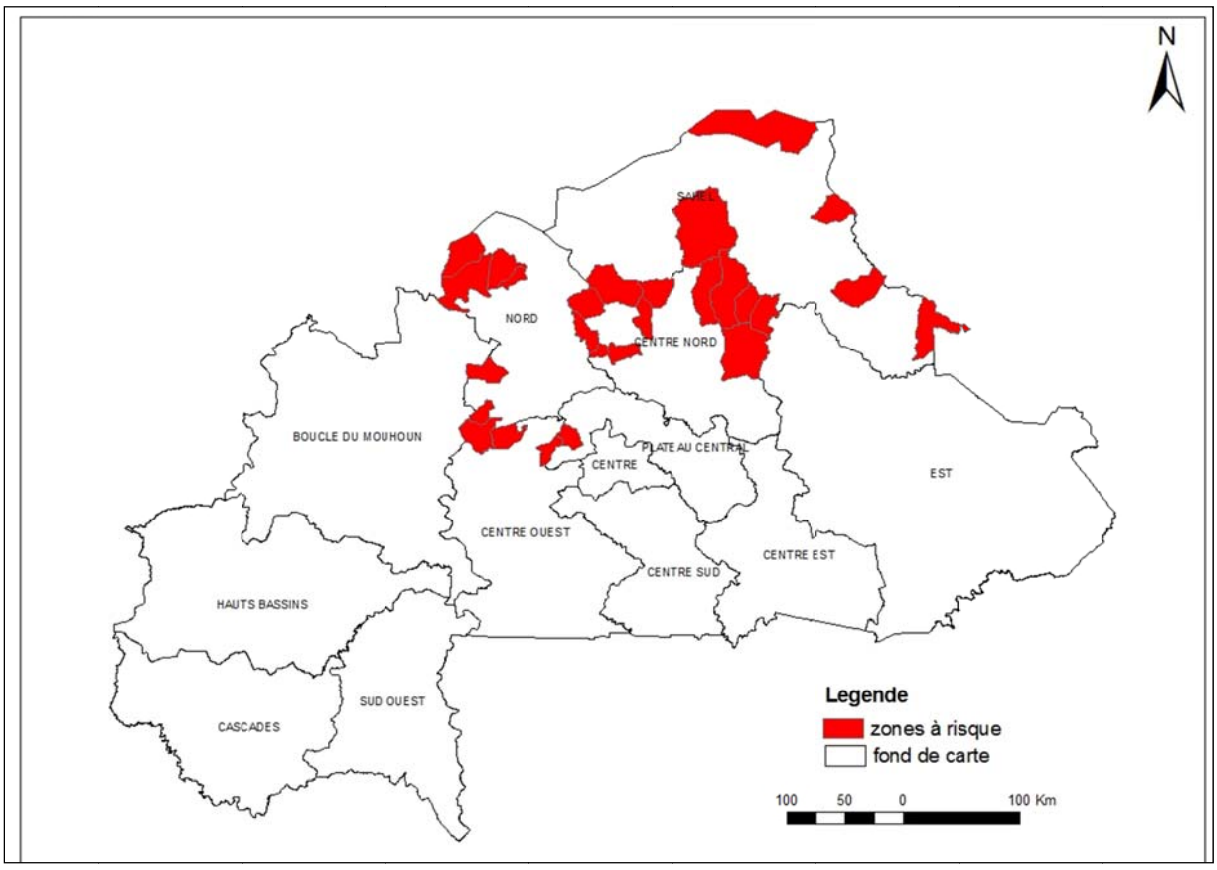

Source : SISANAP/DPSAA/DGEPER

Toutefois, les régions ayant connu des inondations (Centre Sud, Plateau Central, Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins) méritent un suivi de la situation alimentaire au cours de la période de soudure.

Le niveau des stocks des ménages pauvres ne leur permettront pas d'atteindre le mois d'avril. Les prix des produits agricoles demeurent élevés malgré le record de production enregistré au cours de cette campagne ; conséquence : réduction de l'accessibilité des ménages à ces produits.

Il est à noter un retour de plus en plus croissant des burkinabé résidants en Cote d'Ivoire due à la crise post électorale. Cette situation pourrait engendrer une dégradation importante des stocks au sein des ménages.

7. ACTIONS D'URGENCES EN COURS A L'ENDROIT DES POPULATIONS VULNERABLES

La situation des interventions a été faite sur la base des informations fournies par les structures techniques de l'Etat et les Partenaires. Ces informations concernent aussi bien les actions entreprises dans le cadre de la vie chère que des autres crises (inondations, insécurité alimentaire structurelle,…). Cette situation n'est toutefois pas exhaustive.

7.1. Coût de l'ensemble des interventions

Suite aux sinistres survenus au cours de la campagne agricole 2010/2011, le gouvernement du Burkina Faso à travers le secrétariat permanant du CONASUR a initié plusieurs actions multiformes au profit des victimes. Ainsi des vivres d'une valeur de 85 417 750 F CFA et du matériel de survie estimé à 1 339 551 730 F CFA ont été déployés.

En 2007, le coût de l'ensemble des interventions réalisées par le MEBA, CRS, PAM, SP/PAM et CONASUR a été de 1 412 459 600 FCFA. Le graphique ci-dessous met en évidence la contribution de chacun des partenaires.

Graphique 17 : Contribution des partenaires

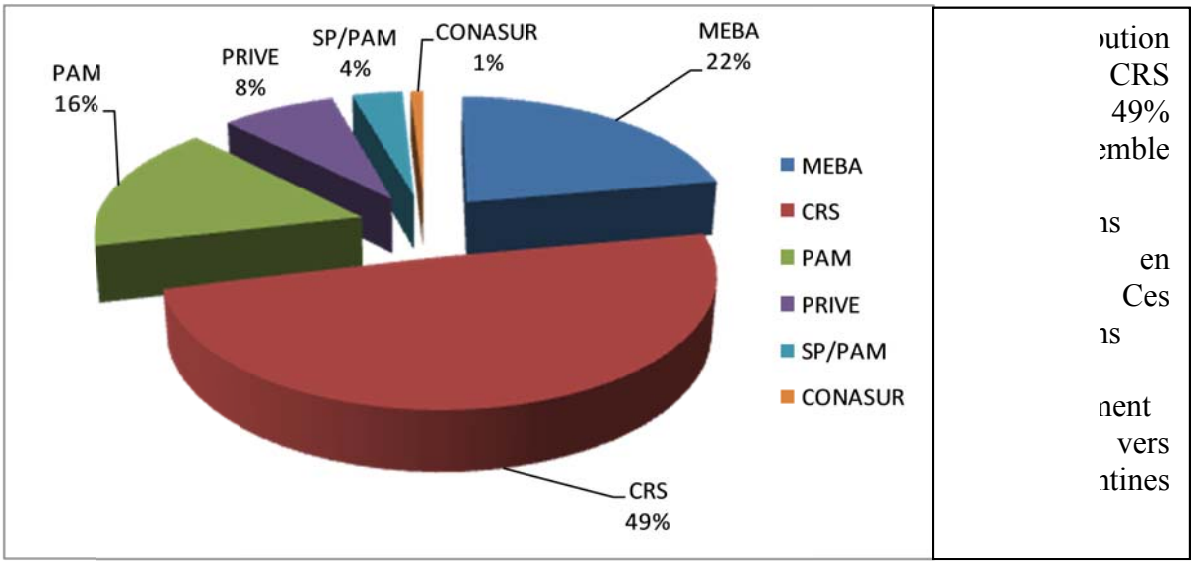

Pour ce qui est des interventions réalisées au cours de l'année 2008, le coût s'élève à 7 438 708 059 F CFA. La valeur des actions de soutien à la production est de 5 000 000 000 FCFA soit 67% de l'ensemble des interventions réalisées.

En 2009, les interventions étaient orientées vers le soutien à la production et l'assistance alimentaire. Le coût total s'élève à 13 118 540 208 FCFA soit près du double des interventions réalisées en 2008. Cette situation peut s'expliquer par les inondations survenues en septembre 2009 et les effets de la crise économique et financière.

Pour l'année 2010, ces interventions se sont chiffrées à 16 737 020 511 FCFA soit un accroissement de 28% par rapport à 2009.

Graphique 18 : Intervention des différents partenaires

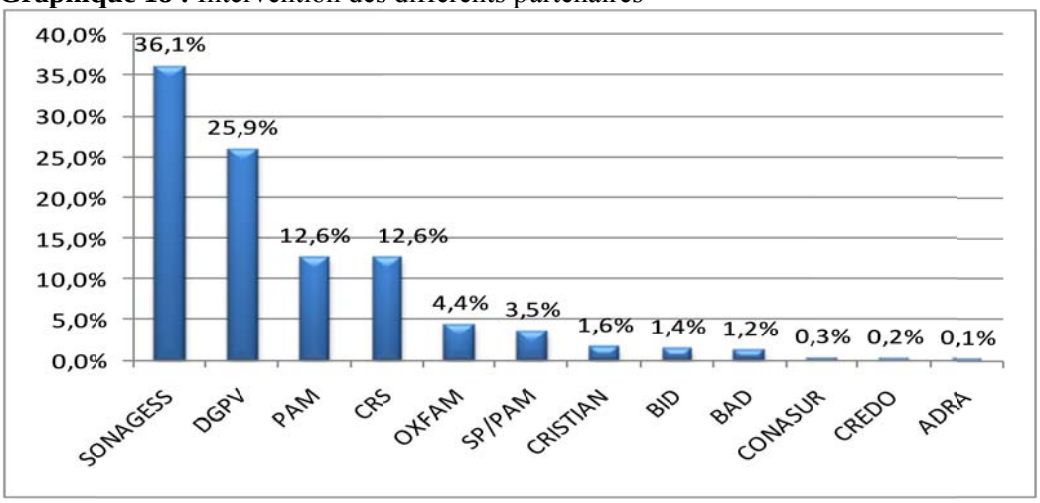

La plus grande part des interventions est réalisée par la SONAGESS avec une contribution de 36,1% (composée essentiellement des fonds du programme de filets sociaux) suivie de la DGPV[1] (25,9%), du PAM (12,6%) et CRS (12,6%).

7.2. Coût des interventions alimentaires

En 2007 et 2008, le coût de l'assistance alimentaire s'élevait respectivement à 492 324 100 FCFA et 929 731 699 FCFA. Pour ce qui est des années 2009 et 2010, ce coût est passé du simple au triple en glissement annuel en se situant respectivement à 3 271 097 159 FCFA et 9 798 351 616 FCFA. Ces tendances sont illustrées par le graphique ci-dessous.

Graphique 19 : Coût des interventions alimentaire

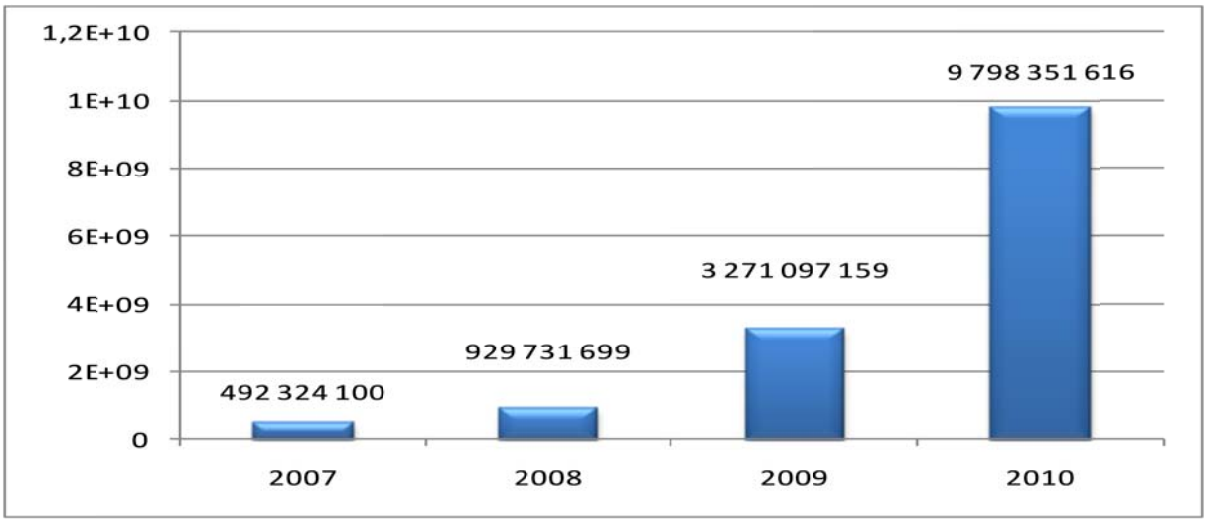

[1] Les interventions réalisées par la DGPV incluent celle de la FAO et de l'Union Européenne

D'une manière générale, ces interventions ont eu un impact aussi bien sur la production que sur l'amélioration des conditions de vie des ménages.

7.3. Impact et efficacité des interventions

Les actions de soutien à la production en 2008 ont contribué à une augmentation de la production de près de 36,4% (source : DGPER). En 2009, l'efficacité de l'utilisation des semences améliorées a été estimée à 5. Autrement dit, 1 FCFA additionnel investi dans l'acquisition et utilisation des semences à permis de récupérer 5 FCFA (Source : DGPER et BM). En 2010, l'ensemble des actions de soutien à la production a permis un accroissement des productions céréalières de 25% des ménages bénéficiaires.
L'augmentation des productions a entrainé de façon directe celle des revenus des ménages qui ont pu mettre une plus grande quantité de produits alimentaires sur le marché tout en améliorant leur propre consommation. On peut noter par ailleurs le maintien des moyens d'existence des ménages suite à la satisfaction de leur besoin de consommation.

7.4. Forces et faiblesses des interventions

- **Forces**

- Existence d'un du dispositif fonctionnel de gestion des crises (SE/CNSA, SONAGESS, SAP, CONASUR, etc.) ;
- Soutien aux producteurs ;
- Mise en place de programmes de filets sociaux (cantines scolaires, santé, appui aux indigents) ;
- Régulation des prix des produits céréaliers à travers les ventes à prix social ;
- Existence d'un réseau de partenaires ;

En dépit des forces, on note toutefois des faiblesses dans la mise en œuvre de ces interventions.

- **Faiblesses**

- Retard dans la livraison des semences aux producteurs ;
- manque d'appui aux structures techniques dans le suivi de la collecte afin d'éviter les fraudes (suivi qualité des semences) ;
- non utilisation d'engrais et de fumure organique sur les parcelles de semences améliorées par certains producteurs ;
- Manque de coordination des interventions sur le terrain ;
- Non adaptation de certaines variétés de semences aux différentes zones ;
- Difficultés dans le mode d'intervention de la vente à prix social (conditionnement, coût, accessibilité physique) ;
- Non prise en compte des habitudes alimentaires des différentes régions en ce qui concerne les ventes à prix social ;
- Faible capitalisation des expériences en matière d'aide alimentaire ;

- Insuffisance des moyens techniques et financiers du système d'intervention ;
- Manque d'outils harmonisés pour l'évaluation de l'impact des interventions à l'endroit des sinistrés ;
- Insuffisance des méthodes d'identification des sinistrés et d'évaluation d'autres pertes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives alimentaires sont satisfaisantes dans l'ensemble. Au niveau de la disponibilité, la production agricole de la campagne agricole 2010/2011 couvre les besoins de la population. Il noter cependant que les importations sont limitées sur l'axe de la Côte d'Ivoire, du fait de la crise post électorale. Toute fois, lLe comportement actuel du marché ne laisse pas entrevoir une situation de crise alimentaire généralisée car l'offre existe et la tendance des prix est à la stabilisation sur plusieurs marchés. Cette stabilité des prix devrait se maintenir au cours des trois prochains mois. Néanmoins, la situation alimentaire s'annonce difficile pour les ménages des zones à risque d'insécurité alimentaire. Dans la région du Sahel en particulier, la soudure qui débute habituellement en mai-juin sera précoce cette année.

En ce qui concerne la situation alimentaire et zoo-sanitaire du bétail, elle est globalement satisfaisante. Les niveaux des prix des animaux sont en baisse comparativement à ceux de l'année passée et les perspectives en termes d'amélioration de ces prix sont étroitement dépendantes de la demande extérieure (Nigéria, RCI, Ghana) qui demeure faible pour l'instant. Par ailleurs, la baisse du prix de la viande dans les pays européens pourrait accroitre la demande de cette viande dans les pays côtiers, toute chose qui entrainerait une baisse de la demande du bétail burkinabè.

Les recommandations à court et moyens termes ont été formulées à l'attention de l'Etat et de ses Partenaires au développement.

A court terme :

A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

1. le suivi régulier de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages dans les zones à risque et des marchés urbains ;
2. la réhabilitation des digues de retenues d'eau endommagées en vue de diminuer les risques d'inondations sur 2011 **;**
3. la mise à disposition des intrants subventionnés avant le mois de juin aux producteurs ;
4. le renouvellement du stock de sécurité et l'approvisionnement du stock d'urgence.

A l'endroit du Ministère des Ressources Animales

5. la réalisation/réhabilitation des puits pastoraux et la reconfiguration des zones pastorales (balisage des couloirs de transhumance,…) ;
6. le renforcement de la surveillance épidémiologique des foyers au niveau dans zones spécifiques (marché à bétail surtout) ;
7. la sensibilisation des éleveurs au respect du calendrier vaccinal ;

8. le renouvellement de la dotation des SPAI à prix social dans les zones spécifiques ;
9. l'implication des municipalités dans la sensibilisation des différents acteurs afin de favoriser l'accès des animaux aux points d'eau ;
10. l'inscription d'une ligne budgétaire dans la loi de finances dès 2012 pour assurer le fonctionnement du FASA.

A l'endroit du Ministère de l'Economie et des Finances

11. accélérer la mise en œuvre de l'agence nationale des assurances agricoles.

A moyen terme :

A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

12. la poursuite de l'organisation des acteurs en filières ;
13. la mise en place de mécanismes pouvant réduire davantage les pertes des produits maraîchers ;
14. la mise en place de fonds régionaux de sécurité alimentaire pour la prévention, la gestion des crises et la dynamisation des structures déconcentrées de sécurité alimentaire ;
15. l'harmonisation des unités de mesure par une extension de l'utilisation des bascules et des balances par les acteurs du marché ;
16. la poursuite de la réhabilitation des infrastructures hydro agricoles et l'aménagement des bas-fonds.

A l'endroit du Ministère des Ressources Animales

17. l'appui des municipalités à la réalisation des pistes à bétail et des zones de pâture ;
18. le développement des activités de production / fauche et conservation / commercialisation du fourrage ;
19. la multiplication des points d'eau afin de les rendre accessibles pour atténuer la crise en eau d'abreuvement.

A l'endroit du Ministère de la Santé

20. le renforcement des activités de nutrition communautaire avec l'implication des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Organisations à Base Communautaire (OBC).

ANNEXE 1 : TABLEAUX DES RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L'EPA 2010/2011

-Décret n°2007-390/PRES promulguant la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques
-Enquête Permanente Agricole (EPA)
VISA STATISTIQUE N°AP2008002CNSCS4

ANNEXE1 : TABLEAUX DES RESULTATS

Tableau A 1 : Superficies céréalières définitives en ha (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	ENSEMBLE
CENTRE	25,244	5,672	894	-	17,655	11,628	61,093
Kadiogo	25,244	5,672	894	-	17,655	11,628	61,093
PLATEAU CENTRAL	61,249	19,112	2,996	-	66,547	59,315	209,217
Ganzourgou	18,169	13,815	1,928	-	22,577	41,513	98,002
Oubritenga	18,351	4,260	621	-	20,600	13,275	57,108
Kourwéogo	24,728	1,037	446	-	23,370	4,526	54,107
CENTRE-NORD	88,196	15,170	2,135	-	219,562	3,032	328,095
Bam	26,309	2,934	389	-	45,332	-	74,963
Namentenga	23,802	5,283	262	-	62,826	2,190	94,363
Sanmatenga	38,085	6,953	1,484	-	111,404	843	158,769
CENTRE-OUEST	98,103	62,673	5,908	-	195,810	55,168	417,662
Boulkièmdé	38,265	3,500	2,027	-	65,156	22,244	131,192
Sanguié	35,054	1,737	976	-	82,446	6,730	126,943
Sissili	11,331	39,048	1,817	-	23,055	11,421	86,672
Ziro	13,453	18,388	1,088	-	25,153	14,773	72,855
CENTRE-SUD	50,379	28,492	7,798	-	24,287	41,903	152,858
Bazèga	18,321	8,024	933	-	9,131	12,701	49,111
Nahouri	8,669	12,160	2,689	-	5,758	13,305	42,581
Zoundweogo	23,388	8,308	4,176	-	9,398	15,897	61,167
SAHEL	280,239	1,744	278	-	83,241	238	365,740
Oudalan	92,681	13	-	-	15,065	-	107,759
Séno	39,016	191	19	-	13,290	-	52,516
Soum	132,798	750	131	-	30,395	-	164,074
Yagha	15,744	789	128	-	24,491	238	41,391
MOUHOUN	266,533	122,459	19,210	10,394	256,804	36,497	711,898
Kossi	131,695	6,963	3,119	10,130	29,452	8,435	189,794
Mouhoun	51,592	29,397	1,460	-	68,160	825	151,434
Sourou	29,840	4,798	3,432	122	49,143	5,188	92,523
Balé	14,725	32,098	2,154	-	29,036	14,871	92,884
Banwa	19,752	47,844	7,754	142	38,476	7,128	121,097
Nayala	18,930	1,360	1,291	-	42,538	49	64,167
EST	109,512	86,504	7,017	-	210,556	58,036	471,624
Gnagna	24,886	13,331	978	-	121,621	-	160,816
Gourma	52,698	22,864	1,660	-	20,164	32,613	129,999
Tapoa	20,722	32,273	3,592	-	39,949	18,643	115,179
Komandjoari	4,601	2,639	43	-	25,665	-	32,949
Kompienga	6,604	15,396	744	-	3,156	6,780	32,680
CENTRE-EST	85,755	56,901	16,415	-	24,680	107,588	291,339
Boulgou	37,625	20,677	8,121	-	7,858	26,715	100,995
Kouritenga	21,701	2,768	1,695	-	9,690	37,546	73,400
Koulpélgo	26,430	33,456	6,599	-	7,132	43,327	116,944
NORD	151,038	13,112	2,565	457	179,260	4,323	350,754
Passoré	11,655	3,356	386	-	45,491	4,261	65,148
Yatenga	99,293	8,020	1,974	36	67,554	58	176,934
Loroum	37,299	762	154	421	13,171	-	51,806
Zondoma	2,791	974	51	-	53,045	4	56,865
SUD-OUEST	86,831	89,838	5,205	-	75,112	64,584	321,570
Bougouriba	7,586	10,068	433	-	5,437	9,470	32,993
Poni	11,641	25,367	1,421	-	8,731	8,302	55,462
Ioba	63,537	47,002	2,543	-	52,888	46,244	212,215
Noumbiel	4,067	7,401	807	-	8,055	569	20,900
HAUTS-BASSINS	52,192	205,758	16,588	7,544	140,176	30,252	452,510
Houet	20,167	66,389	6,914	2,319	56,515	17,153	169,457
Kénédougou	12,898	86,671	7,950	5,225	42,604	3,901	159,250
Tuy	19,127	52,697	1,724	-	41,057	9,197	123,803
CASCADES	6,565	79,128	11,560	4,086	14,024	2,844	118,207
Comoé	1,957	46,380	7,230	2,527	9,914	2,122	70,131
Léraba	4,607	32,748	4,329	1,558	4,110	722	48,075
BURKINA FASO	1,361,835	786,563	98,568	22,481	1,507,714	475,408	4,252,569

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 2 : Superficies définitives des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés - campagne 2010/2011

	Superficie définitive en Ha en pluviale		Superficie définitive (Ha) en saison sèche		Superficie définitive totale (Ha)		Superficie définitive totale (Ha) de maïs et de Riz
DRAHRH/Province	Maïs	Riz	Maïs	Riz	Maïs	Riz	
CENTRE	**10**	620	**25**	83	**35**	**703**	**738**
Kadiogo	10	620	25	83	**35**	703	738
					-	-	-
PLATEAU CENTRAL	**-**	1377	**-**	177	**-**	**1,554**	1,554
Ganzourgou		756		156	**-**	912	912
Oubritenga		319		6	**-**	325	325
Kourwéogo		303		15	**-**	318	318
					-	-	-
CENTRE-NORD	**39**	1667	**25**	166	**64**	**1,833**	**1,897**
Bam		352		0	**-**	352	**352**
Namentenga	39	545	25	114	**64**	659	723
Sanmatenga		770		52	-	822	822
					-	-	-
CENTRE-OUEST	**90**	1528	**76**	40	**166**	**1,568**	1,734
Boulkièmdé		694	41		41	694	735
Sanguié	26	237			26	237	263
Sissili	30	408	15	35	45	443	**488**
Ziro	34	188	20	5	54	193	247
					-	-	-
CENTRE-SUD	**-**	2008	**-**	20	**-**	**2,028**	**2,028**
Bazèga		413			-	413	413
Nahouri		471			-	471	471
Zoundweogo		1124		20	-	1,144	1,144
					-	-	-
SAHEL	**-**	427	**-**	5	**-**	**432**	**432**
Oudalan		22			-	22	22
Séno		62			-	62	62
Soum		267			-	267	267
Yagha		76		5	-	81	81
					-	-	-
MOUHOUN	**1,970**	3,410	**80**	867	**2,050**	**4,277**	**6,327**
Kossi		39			-	39	39
Mouhoun		556		0	-	556	556
Sourou	1,970	1316	80	867	2,050	2,183	4,233
Balé		508			-	508	**508**
Banwa		706			-	706	706
Nayala		284		0	-	284	284
					-	-	-
EST	**51**	2,073	**28**	169	**79**	**2,242**	**2,321**
Gnagna	15	625	-	143	15	768	783
Gourma	1	483	8	16	9	499	**508**
Tapoa	35	464	20	10	55	474	529
Komandjoari		211		0	-	211	211
Kompienga		292		0	-	292	292
					-	-	-
CENTRE-EST	**198**	6,593	**100**	3,227	**298**	**9,820**	**10,118**
Boulgou	198	5220	100	3227	298	8,447	**8,745**
Kouritenga		768			-	768	**768**
Koulpélgo		605			-	605	605
					-	-	-
NORD	**-**	1544	**-**	0	**-**	**1,544**	1,544
Passoré		174			-	174	**174**
Yatenga		895			-	895	895
Loroum		281			-	281	**281**
Zondoma		195			-	195	195
					-	-	-
SUD-OUEST	**-**	**1440**	**11**	**22**	**11**	**1,462**	**1,473**
Bougouriba		176	-	-	-	176	176
Poni		425	-	-	-	425	425
Ioba		604	11	22	11	626	637
Noumbiel		236	-	-	-	236	236
					-	-	**-**
HAUTS-BASSINS	**270**	2963	**371**	920	**641**	**3,883**	**4,525**
Houet		1445	250	600	250	2,045	2,295
Kénédougou	218	997	105	320	323	1,317	1,640
Tuy	52	521	16		68	521	590
					-	-	-
CASCADES	**135**	3430	**280**	391	**415**	**3,821**	**4,236**
Comoé	35	1657	85	276	120	1,933	2,053
Léraba	100	1773	195	115	295	1,888	2,183
					-	-	**-**
BURKINA FASO	**2,762**	29082	**996**	**6,087**	**3,758**	**35,169**	**38,927**

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH
*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 3 : Superficies céréalières (ha) totales définitives - campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	ENSEMBLE
CENTRE	25,244	5,707	1,597	-	17,655	11,628	61,831
Kadiogo	25,244	5,707	1,597	-	17,655	11,628	61,831
PLATEAU CENTRAL	61,249	19,112	4,550	-	66,547	59,315	210,771
Ganzourgou	18,169	13,815	2,840	-	22,577	41,513	98,913
Oubritenga	18,351	4,260	946	-	20,600	13,275	57,433
Kourwéogo	24,728	1,037	764	-	23,370	4,526	54,425
	0						
CENTRE-NORD	88,196	15,234	3,968	-	219,562	3,032	329,992
Bam	26,309	2,934	741	-	45,332	-	75,315
Namentenga	23,802	5,347	921	-	62,826	2,190	95,086
Sanmatenga	38,085	6,953	2,306	-	111,404	843	159,591
	0						
CENTRE-OUEST	98,103	62,839	7,476	-	195,810	55,168	419,396
Boulkièmdé	38,265	3,541	2,721	-	65,156	22,244	131,927
Sanguié	35,054	1,763	1,213	-	82,446	6,730	127,207
Sissili	11,331	39,093	2,260	-	23,055	11,421	87,160
Ziro	13,453	18,442	1,281	-	25,153	14,773	73,102
CENTRE-SUD	50,379	28,492	9,826	-	24,287	41,903	154,886
Bazèga	18,321	8,024	1,345	-	9,131	12,701	49,523
Nahouri	8,669	12,160	3,160	-	5,758	13,305	43,052
Zoundweogo	23,388	8,308	5,321	-	9,398	15,897	62,312
SAHEL	280,239	1,744	710	-	83,241	238	366,173
Oudalan	92,681	13	22	-	15,065	-	107,781
Séno	39,016	191	81	-	13,290	-	52,578
Soum	132,798	750	398	-	30,395	-	164,341
Yagha	15,744	789	209	-	24,491	238	41,472
MOUHOUN	266,533	124,509	23,488	10,394	256,804	36,497	718,225
Kossi	131,695	6,963	3,159	10,130	29,452	8,435	189,833
Mouhoun	51,592	29,397	2,016	-	68,160	825	151,990
Sourou	29,840	6,847	5,615	122	49,143	5,188	96,755
Balé	14,725	32,098	2,662	-	29,036	14,871	93,392
Banwa	19,752	47,844	8,460	142	38,476	7,128	121,803
Nayala	18,930	1,360	1,575	-	42,538	49	64,451
EST	109,512	86,583	9,259	-	210,556	58,036	473,946
Gnagna	24,886	13,346	1,746	-	121,621	-	161,599
Gourma	52,698	22,873	2,159	-	20,164	32,613	130,507
Tapoa	20,722	32,328	4,066	-	39,949	18,643	115,708
Komandjoari	4,601	2,639	254	-	25,665	-	33,160
Kompienga	6,604	15,396	1,036	-	3,156	6,780	32,972
CENTRE-EST	85,755	57,199	26,235	-	24,680	107,588	301,457
Boulgou	37,625	20,975	16,568	-	7,858	26,715	109,740
Kouritenga	21,701	2,768	2,463	-	9,690	37,546	74,168
Koulpélgo	26,430	33,456	7,204	-	7,132	43,327	117,549
NORD	151,038	13,112	4,109	457	179,260	4,323	352,299
Passoré	11,655	3,356	560	-	45,491	4,261	65,322
Yatenga	99,293	8,020	2,869	36	67,554	58	177,829
Loroum	37,299	762	434	421	13,171	-	52,087
Zondoma	2,791	974	246	-	53,045	4	57,060
SUD-OUEST	86,831	89,849	6,667	-	75,112	64,584	323,043
Bougouriba	7,586	10,068	609	-	5,437	9,470	33,169
Poni	11,641	25,367	1,846	-	8,731	8,302	55,887
Ioba	63,537	47,014	3,169	-	52,888	46,244	212,852
Noumbiel	4,067	7,401	1,043	-	8,055	569	21,135
HAUTS-BASSINS	52,192	206,399	20,471	7,544	140,176	30,252	457,034
Houet	20,167	66,639	8,959	2,319	56,515	17,153	171,752
Kénédougou	12,898	86,994	9,267	5,225	42,604	3,901	160,890
Tuy	19,127	52,766	2,246	-	41,057	9,197	124,393
CASCADES	6,565	79,543	15,381	4,086	14,024	2,844	122,443
Comoé	1,957	46,500	9,163	2,527	9,914	2,122	72,184
Léraba	4,607	33,043	6,217	1,558	4,110	722	50,258
BURKINA FASO	1,361,835	790,321	133,737	22,481	1,507,714	475,408	4,291,496

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH
*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 4 : Superficie totale (ha) définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	ENSEMBLE
CENTRE	-	7,269	372	-	7,642
Kadiogo	-	7,269	372	-	7,642
PLATEAU CENTRAL	2,724	16,748	4,294	-	23,766
Ganzourgou	2,724	7,420	2,423	-	12,567
Oubritenga	-	5,690	1,748	-	7,438
Kourwéogo	-	3,637	124	-	3,761
CENTRE-NORD	271	27,920	290	9	28,491
Bam	271	3,940	27	-	4,238
Namentenga	-	8,315	201	9	8,525
Sanmatenga	-	15,665	62	-	15,727
CENTRE-OUEST	17,434	62,756	5,859	1,763	87,812
Boulkièmdé	323	28,522	1,507	-	30,352
Sanguié	902	7,920	332	-	9,153
Sissili	11,894	13,367	792	1,761	27,815
Ziro	4,315	12,947	3,228	2	20,492
CENTRE-SUD	8,257	29,558	3,211	1,048	42,074
Bazèga	2,396	10,064	968	14	13,442
Nahouri	5,823	12,972	2,235	1,025	22,055
Zoundweogo	38	6,521	9	9	6,577
SAHEL	-	3,911	591	-	4,502
Oudalan	-	-	59	-	59
Séno	-	275	-	-	275
Soum	-	1,074	224	-	1,298
Yagha	-	2,562	309	-	2,871
MOUHOUN	127,169	33,045	53,704	373	214,291
Kossi	3,616	6,661	24,562	-	34,839
Mouhoun	46,427	8,914	14,958	28	70,328
Sourou	-	5,332	2,183	-	7,515
Balé	43,386	5,042	1,578	-	50,006
Banwa	30,040	5,581	9,876	344	45,841
Nayala	3,699	1,516	548	-	5,763
EST	25,866	56,021	19,678	6,430	107,995
Gnagna	246	35,418	2,364	-	38,029
Gourma	4,226	9,065	6,937	793	21,022
Tapoa	15,617	7,181	9,885	4,931	37,615
Komandjoari	-	2,663	243	21	2,927
Kompienga	5,776	1,692	249	685	8,403
CENTRE-EST	6,839	62,098	668	6,784	76,389
Boulgou	360	21,450	433	717	22,960
Kouritenga	1,578	5,312	133	100	7,122
Koulpélgo	4,902	35,336	103	5,967	46,307
NORD		27,770	1,622	-	29,527
Passoré	-	6,745	305	-	7,050
Yatenga		13,019	154	-	13,308
Loroum	-	4,231	879	-	5,109
Zondoma	-	3,775	284	-	4,059
SUD-OUEST	64,982	35,290	790	991	102,053
Bougouriba	2,939	1,940	328	132	5,339
Poni	2,998	8,686	224	70	11,978
Ioba	59,046	23,735	238	616	83,636
Noumbiel	-	928	-	172	1,100
HAUTS-BASSINS	180,821	29,131	17,612	428	227,992
Houet	55,234	13,648	9,456	16	78,354
Kénédougou	65,849	8,210	3,481	361	77,902
Tuy	59,738	7,273	4,675	50	71,735
CASCADES	28,443	18,406	16,777	2	63,628
Comoé	16,402	13,987	8,228	-	38,617
Léraba	12,041	4,419	8,548	2	25,011
BURKINA FASO	462,807	409,922	**125,471**	17,827	1,016,161

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH
*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 5 : Superficie totale (ha) définitives des autres cultures vivrières - campagne

DRAHRH/Province	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	ENSEMBLE
CENTRE	-	1	3,523	995	4,519
Kadiogo	-	1	3,523	995	4,519
PLATEAU CENTRAL	-	-	12,101	3,947	16,048
Ganzourgou	-	-	9,785	101	9,886
Oubritenga	-	-	1,514	2,111	3,625
Kourwéogo	-	-	801	1,736	2,537
CENTRE-NORD	-	-	9,439	8,197	17,636
Bam	-	-	681	1,791	2,472
Namentenga		-	1,206	1,589	2,794
Sanmatenga	-	-	7,552	4,817	12,369
CENTRE-OUEST	5,848	2,321	8,178	4,468	20,815
Boulkièmdé	-	-	1,388	2,387	3,776
Sanguié	-	36	736	1,382	2,154
Sissili	5,848	2,285	4,109	555	12,797
Ziro	-	-	1,945	144	2,089
CENTRE-SUD	-	497	4,772	1,693	6,963
Bazèga	-	-	1,823	1,137	2,960
Nahouri	-	497	1,383	106	1,987
Zoundweogo	-	-	1,566	450	2,016
SAHEL	-	-	1,120	1,446	2,565
Oudalan		-	40	-	40
Séno	-	-	23	-	23
Soum	-	-	488	1,446	1,933
Yagha	-	-	569	-	569
MOUHOUN	1,805	118	18,592	3,210	23,724
Kossi	1,805	-	2,678	1,834	6,317
Mouhoun	-	-	7,028	199	7,227
Sourou	-	-	1,009	762	1,771
Balé	-	-	2,443	2	2,445
Banwa	-	118	4,513	272	4,903
Nayala	-	-	921	140	1,061
EST	-	758	11,599	2,506	14,863
Gnagna	-	-	1,385	972	2,357
Gourma	-	662	4,040	709	5,412
Tapoa	-	37	4,711	665	5,414
Komandjoari	-	-	163	80	243
Kompienga	-	59	1,300	79	1,438
CENTRE-EST	-	272	9,240	1,514	11,026
Boulgou	-	-	3,159	312	3,471
Kouritenga	-	228	2,764	36	3,028
Koulpélgo	-	44	3,317	1,166	4,526
NORD	-	11	4,951	4,976	9,938
Passoré	-	-	453	929	1,383
Yatenga	-	-	3,209	2,220	5,429
Loroum	-	-	176	1,545	1,721
Zondoma	-	11	1,112	282	1,405
SUD-OUEST	4,691	257	12,869	1,037	18,854
Bougouriba	52	28	1,259	354	1,694
Poni	939	165	688	427	2,219
Ioba	224	17	9,995	119	10,354
Noumbiel	3,476	47	927	136	4,587
HAUTS-BASSINS	1,404	4,017	17,024	8,091	30,535
Houet	12	166	8,226	2,828	11,232
Kénédougou	1,392	3,849	4,589	5,060	14,889
Tuy	-	2	4,209	203	4,414
CASCADES	930	753	7,999	3,867	13,548
Comoé	826	245	5,471	2,181	8,722
Léraba	104	507	2,528	1,687	4,826
BURKINA FASO	14,677	9,005	**121,404**	45,947	191,033

2009/20010

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH
*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 6 : Production en tonne des cultures céréalière (hors plaines aménagées)-campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	ENSEMBLE
CENTRE	24,628	7,731	1,492	-	20,879	14,753	69,483
Kadiogo	24,628	7,731	1,492	-	20,879	14,753	69,483
PLATEAU CENTRAL	42,085	22,385	2,841	-	56,406	61,470	185,188
Ganzourgou	14,743	17,609	1,993	-	22,895	44,819	102,059
Oubritenga	12,449	4,119	464	-	16,618	13,902	47,551
Kourwéogo	14,894	657	384	-	16,893	2,750	35,578
CENTRE-NORD	84,314	15,199	724	-	210,766	3,005	314,008
Bam	21,322	2,379	253	-	41,415	-	65,369
Namentenga	23,227	4,843	212	-	58,239	2,346	88,867
Sanmatenga	39,765	7,977	259	-	111,112	659	159,772
CENTRE-OUEST	73,003	88,147	5,013	-	152,187	49,968	368,318
Boulkièmdé	25,172	2,539	1,592	-	43,272	15,717	88,293
Sanguié	26,889	1,405	910	-	59,928	5,384	94,517
Sissili	8,307	61,097	1,475	-	23,273	13,888	108,041
Ziro	12,635	23,106	1,036	-	25,713	14,978	77,467
CENTRE-SUD	44,524	35,738	8,823	-	26,495	47,029	162,609
Bazèga	14,045	10,613	927	-	9,625	13,336	48,546
Nahouri	7,072	15,149	3,015	-	5,156	14,854	45,246
Zoundweogo	23,406	9,976	4,881	-	11,715	18,839	68,816
SAHEL	169,034	1,879	225	-	62,351	168	233,658
Oudalan	56,014	5	-	-	12,099	-	68,118
Séno	26,925	107	15	-	9,719	-	36,766
Soum	72,328	1,114	106	-	21,673	14	95,235
Yagha	13,767	654	104	-	18,861	154	33,540
MOUHOUN	265,511	199,000	26,297	7,687	302,860	47,103	840,771
Kossi	124,776	8,766	632	7,535	32,886	9,137	176,197
Mouhoun	52,254	46,003	1,252	-	79,322	1,057	179,888
Sourou	29,821	5,305	4,395	118	59,069	4,737	103,327
Balé	18,274	59,596	3,500	-	42,514	23,433	147,318
Banwa	18,390	77,549	15,296	33	38,997	8,676	158,907
Nayala	21,996	1,781	1,221	-	50,072	63	75,134
EST	99,101	100,590	11,586	-	184,899	61,686	457,863
Gnagna	27,151	14,366	1,304	-	98,097	-	140,918
Gourma	43,464	28,204	1,987	-	23,665	35,773	133,093
Tapoa	19,568	39,042	7,623	-	38,174	19,176	123,583
Komandjoari	4,016	2,681	68	-	21,595	-	28,360
Kompienga	4,903	16,296	605	-	3,368	6,738	31,909
CENTRE-EST	91,406	77,693	23,620	-	34,447	140,079	367,245
Boulgou	44,777	28,947	10,732	-	12,167	36,946	133,570
Kouritenga	21,118	3,039	2,324	-	13,546	43,464	83,492
Koulpélgo	25,511	45,707	10,563	-	8,733	59,668	150,182
NORD	126,792	11,191	3,372	285	170,201	4,863	316,419
Passoré	11,091	2,801	471	-	48,356	4,772	67,490
Yatenga	78,429	6,015	2,737	23	52,752	53	139,986
Loroum	33,525	1,387	129	263	12,501	-	47,542
Zondoma	3,748	989	35	-	56,591	38	61,400
SUD-OUEST	70,007	90,802	5,879	-	68,815	60,729	296,231
Bougouriba	6,079	10,139	275	-	5,275	8,288	30,057
Poni	18,121	26,127	1,964	-	11,539	10,735	68,485
Ioba	40,641	46,522	2,927	-	44,115	40,576	174,781
Noumbiel	5,166	8,014	712	-	7,886	1,130	22,908
HAUTS-BASSINS	43,656	346,507	24,182	5,212	151,581	31,642	597,567
Houet	20,295	114,110	12,027	1,295	68,883	18,474	233,789
Kénédougou	8,446	142,845	9,076	3,917	39,439	4,476	204,283
Tuy	14,914	89,552	3,079	-	43,258	8,692	159,495
CASCADES	13,833	123,188	13,679	5,131	17,312	8,533	176,546
Comoé	3,406	62,418	6,846	3,545	10,390	7,199	90,260
Léraba	10,427	60,770	6,833	1,586	6,922	1,334	86,286
BURKINA FASO	1,147,894	1,120,050	127,732	18,315	1,459,199	531,029	4,385,904

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH
*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A7 : Productions définitives des périmètres irrigués et des et bas-fonds aménagés-campagne 2010/2011

	Production définitive en tonne en pluviale		Production définitive (tonne) en saison sèche		Production définitive (en tonne) totale		Production définitive totale (en tonne) de maïs et de Riz
DRAHRH/Province	Maïs	Riz	Maïs	Riz	Maïs	Riz	
CENTRE	**17**	1870	**50**	392	**67**	**2,262**	**2,328**
Kadiogo	17	1870	50	392	**67**	2,262	2,328
					-	-	-
PLATEAU CENTRAL	**-**	9306	**-**	890	**-**	**10,196**	10,196
Ganzourgou		5881		825	**-**	6,706	6,706
Oubritenga		1607		5	**-**	1,612	1,612
Kourwéogo		1818		60	**-**	1,878	1,878
					-	-	-
CENTRE-NORD	**36**	4723	**38**	651	**74**	**5,374**	**5,447**
Bam		668		0	**-**	668	**668**
Namentenga	36	952	38	417	**74**	1,369	1,442
Sanmatenga		3103		234	-	3,337	3,337
					-	-	-
CENTRE-OUEST	**233**	5055	**163**	150	**396**	**5,205**	5,601
Boulkièmdé		2084	59		59	2,084	2,143
Sanguié	39	790			39	790	829
Sissili	80	1561	23	140	103	1,701	**1,804**
Ziro	114	620	82	10	196	630	826
					-	-	-
CENTRE-SUD	**-**	7993	**-**	97	**-**	**8,090**	**8,090**
Bazèga		1466			-	1,466	1,466
Nahouri		2030			-	2,030	2,030
Zoundweogo		4497		97	-	4,594	4,594
					-	-	-
SAHEL	**-**	1274	**-**	15	**-**	**1,289**	**1,289**
Oudalan		3			-	3	3
Séno		91			-	91	91
Soum		956			-	956	956
Yagha		224		15	-	239	239
					-	-	-
MOUHOUN	**7,189**	14826	**293**	5255	**7,482**	**20,081**	**27,563**
Kossi		234			-	234	234
Mouhoun		1940		0	-	1,940	1,940
Sourou	7,189	7255	293	5255	7,482	12,510	19,992
Balé		1781			-	1,781	**1,781**
Banwa		2587			-	2,587	2,587
Nayala		1029		0	-	1,029	1,029
					-	-	-
EST	**172**	7632	**66**	825	**238**	**8,457**	**8,695**
Gnagna	30	2304	-	715	30	3,019	3,049
Gourma	2	1874	16	80	18	1,954	**1,972**
Tapoa	140	1722	50	30	190	1,752	1,942
Komandjoari		728		0	-	728	728
Kompienga		1004		0	-	1,004	1,004
					-	-	-
CENTRE-EST	**526**	26697	**239**	12887	**765**	**39,584**	**40,349**
Boulgou	526	22257	239	12887	765	35,144	**35,909**
Kouritenga		1504			-	1,504	**1,504**
Koulpélgo		2936			-	2,936	2,936
					-	-	-
NORD	**-**	4348	**-**	0	**-**	**4,348**	4,348
Passoré		456			-	456	**456**
Yatenga		2537			-	2,537	2,537
Loroum		735			-	735	**735**
Zondoma		620			-	620	620
					-	-	-
SUD-OUEST	**-**	4674	28	79	**28**	**4,753**	**4,781**
Bougouriba		588	-	0	-	588	588
Poni		1234	-	0	-	1,234	1,234
Ioba		1793	28	79	28	1,872	1,900
Noumbiel		1059	-	0	-	1,059	1,059
					-	-	**-**
HAUTS-BASSINS	**891**	11610	**1,598**	5220	**2,488**	**16,830**	**19,318**
Houet		6145	875	3300	875	9,445	10,320
Kénédougou	753	3853	683	1920	1,435	5,773	7,208
Tuy	138	1612	40		178	1,612	1,790
					-	-	-
CASCADES	**630**	14818	**1,264**	1640	**1,894**	**16,458**	**18,352**
Comoé	130	6724	338	1065	468	7,789	8,257
Léraba	500	8094	926	575	1,426	8,669	10,095
					-	-	**-**
BURKINA FASO	**9,692**	**114,826**	**3,738**	**28,100**	**13,430**	**142,926**	**156,355**

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH
*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 8 : Production totale définitive céréalière - campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	ENSEMBLE
CENTRE	24,628	7,797	3,753	-	20,879	14,753	71,811
Kadiogo	24,628	7,797	3,753	-	20,879	14,753	71,811
PLATEAU CENTRAL	42,085	22,385	13,037	-	56,406	61,470	195,384
Ganzourgou	14,743	17,609	8,699	-	22,895	44,819	108,765
Oubritenga	12,449	4,119	2,076	-	16,618	13,902	49,164
Kourwéogo	14,894	657	2,262	-	16,893	2,750	37,456
CENTRE-NORD	84,314	15,273	6,098	-	210,766	3,005	319,455
Bam	21,322	2,379	921	-	41,415	-	66,037
Namentenga	23,227	4,917	1,581	-	58,239	2,346	90,309
Sanmatenga	39,765	7,977	3,596	-	111,112	659	163,109
CENTRE-OUEST	73,003	88,543	10,218	-	152,187	49,968	373,919
Boulkièmdé	25,172	2,597	3,676	-	43,272	15,717	90,435
Sanguié	26,889	1,444	1,700	-	59,928	5,384	95,346
Sissili	8,307	61,199	3,176	-	23,273	13,888	109,845
Ziro	12,635	23,302	1,666	-	25,713	14,978	78,293
CENTRE-SUD	44,524	35,738	16,912	-	26,495	47,029	170,698
Bazèga	14,045	10,613	2,393	-	9,625	13,336	50,012
Nahouri	7,072	15,149	5,045	-	5,156	14,854	47,276
Zoundweogo	23,406	9,976	9,474	-	11,715	18,839	73,410
SAHEL	169,034	1,879	1,514	-	62,351	168	234,946
Oudalan	56,014	5	3	-	12,099	-	68,120
Séno	26,925	107	106	-	9,719	-	36,857
Soum	72,328	1,114	1,062	-	21,673	14	96,191
Yagha	13,767	654	343	-	18,861	154	33,779
MOUHOUN	265,511	206,483	46,378	7,687	302,860	47,103	876,021
Kossi	124,776	8,766	866	7,535	32,886	9,137	183,967
Mouhoun	52,254	46,003	3,192	-	79,322	1,057	181,828
Sourou	29,821	12,787	16,904	118	59,069	4,737	123,437
Balé	18,274	59,596	5,281	-	42,514	23,433	149,099
Banwa	18,390	77,549	17,883	33	38,997	8,676	161,527
Nayala	21,996	1,781	2,250	-	50,072	63	76,163
EST	99,101	100,827	20,043	-	184,899	61,686	466,557
Gnagna	27,151	14,396	4,323	-	98,097	-	143,967
Gourma	43,464	28,222	3,941	-	23,665	35,773	135,064
Tapoa	19,568	39,232	9,375	-	38,174	19,176	125,525
Komandjoari	4,016	2,681	796	-	21,595	-	29,088
Kompienga	4,903	16,296	1,609	-	3,368	6,738	32,913
CENTRE-EST	91,406	78,458	63,204	-	34,447	140,079	407,593
Boulgou	44,777	29,712	45,876	-	12,167	36,946	169,479
Kouritenga	21,118	3,039	3,828	-	13,546	43,464	84,996
Koulpélgo	25,511	45,707	13,499	-	8,733	59,668	153,118
NORD	126,792	11,191	7,720	285	170,201	4,863	321,052
Passoré	11,091	2,801	927	-	48,356	4,772	67,946
Yatenga	78,429	6,015	5,274	23	52,752	53	142,545
Loroum	33,525	1,387	864	263	12,501	-	48,540
Zondoma	3,748	989	655	-	56,591	38	62,020
SUD-OUEST	70,007	90,829	10,632	-	68,815	60,729	301,012
Bougouriba	6,079	10,139	863	-	5,275	8,288	30,645
Poni	18,121	26,127	3,198	-	11,539	10,735	69,719
Ioba	40,641	46,550	4,799	-	44,115	40,576	176,681
Noumbiel	5,166	8,014	1,771	-	7,886	1,130	23,967
HAUTS-BASSINS	43,656	348,995	41,012	5,212	151,581	31,642	622,097
Houet	20,295	114,985	21,472	1,295	68,883	18,474	245,404
Kénédougou	8,446	144,280	14,849	3,917	39,439	4,476	215,408
Tuy	14,914	89,730	4,691	-	43,258	8,692	161,285
CASCADES	13,833	125,082	30,137	5,131	17,312	8,533	200,028
Comoé	3,406	62,886	14,635	3,545	10,390	7,199	102,061
Léraba	10,427	62,196	15,502	1,586	6,922	1,334	97,967
BURKINA FASO	1,147,894	1,133,480	270,658	18,315	1,459,199	531,029	4,560,574

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 9 : Production totale définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	ENSEMBLE
CENTRE	-	6,881	511	-	7,392
Kadiogo	-	6,881	511	-	7,392
PLATEAU CENTRAL	3,556	15,246	4,652	-	23,454
Ganzourgou	3,556	8,315	3,338	-	15,209
Oubritenga	-	4,511	1,041	-	5,552
Kourwéogo	-	2,420	274	-	2,693
CENTRE-NORD	469	21,741	1,282	4	23,496
Bam	445	2,509	31	-	2,984
Namentenga	3	6,228	866	4	7,101
Sanmatenga	21	13,005	385	-	13,412
CENTRE-OUEST	12,936	42,897	3,152	2,318	61,303
Boulkièmdé	65	15,956	849	-	16,870
Sanguié	642	5,934	86	-	6,662
Sissili	9,560	11,741	486	2,315	24,102
Ziro	2,669	9,266	1,731	2	13,669
CENTRE-SUD	6,018	27,553	2,036	1,368	36,976
Bazèga	2,502	9,470	700	12	12,684
Nahouri	3,486	12,033	1,334	1,136	17,989
Zoundweogo	30	6,050	2	221	6,303
SAHEL	-	2,308	1,860	-	4,167
Oudalan	-	-	5	-	5
Séno	-	195	13	-	209
Soum	-	438	1,680	-	2,118
Yagha	-	1,674	162	-	1,836
MOUHOUN	175,034	31,881	35,948	447	243,310
Kossi	2,621	5,298	18,366	-	26,285
Mouhoun	68,763	8,048	9,935	34	86,780
Sourou	-	5,733	1,755	-	7,488
Balé	68,001	5,774	980	-	74,754
Banwa	32,377	5,573	4,419	413	42,782
Nayala	3,272	1,455	493	-	5,220
EST	20,497	41,713	18,383	6,439	87,032
Gnagna	193	25,363	2,714	-	28,270
Gourma	5,793	6,018	6,234	443	18,488
Tapoa	10,014	7,559	8,947	5,396	31,917
Komandjoari	-	1,578	241	12	1,831
Kompienga	4,496	1,195	246	587	6,525
CENTRE-EST	7,879	53,950	873	10,283	72,985
Boulgou	584	20,837	318	4,601	26,340
Kouritenga	1,985	5,195	431	148	7,759
Koulpélgo	5,310	27,918	124	5,534	38,886
NORD	-	21,143	1,750	-	22,893
Passoré	-	5,565	268	-	5,832
Yatenga	-	8,859	364	-	9,222
Loroum	-	3,599	728	-	4,327
Zondoma	-	3,121	390	-	3,511
SUD-OUEST	60,524	28,306	283	1,005	90,119
Bougouriba	1,888	1,307	98	99	3,392
Poni	2,166	9,068	130	81	11,445
Ioba	56,470	17,266	56	675	74,467
Noumbiel	-	665	-	150	815
HAUTS-BASSINS	208,448	30,585	8,133	527	247,693
Houet	70,490	16,433	5,162	9	92,094
Kénédougou	73,843	7,954	1,558	500	83,855
Tuy	64,115	6,198	1,413	17	71,743
CASCADES	34,259	15,961	11,788	1	62,010
Comoé	16,524	12,083	3,490	-	32,097
Léraba	17,734	3,878	8,299	1	29,913
BURKINA FASO	529,620	340,166	90,649	22,394	982,830

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 10 : Production totale définitive des cultures de vivrière (hors plaines et bas fonds aménagés)- campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	ENSEMBLE
CENTRE	-	1	21,015	1,040	22,056
Kadiogo	-	1	21,015	1,040	22,056
PLATEAU CENTRAL	-	-	61,018	2,959	63,977
Ganzourgou	-	-	34,071	31	34,102
Oubritenga	-	-	10,684	1,698	12,382
Kourwéogo	-	-	16,263	1,230	17,493
CENTRE-NORD	-	-	80,577	7,754	88,331
Bam	-	-	19,754	1,490	21,244
Namentenga		-	11,981	1,187	13,168
Sanmatenga	-	-	48,842	5,077	53,920
CENTRE-OUEST	42,428	23,755	58,059	4,958	129,200
Boulkièmdé	-	-	24,533	2,897	27,430
Sanguié	-	541	18,817	1,450	20,809
Sissili	42,428	23,214	7,493	497	73,632
Ziro	-	-	7,216	114	7,330
CENTRE-SUD	-	6,625	7,817	5,136	19,578
Bazèga	-	-	3,162	947	4,110
Nahouri	-	6,625	1,595	3,466	11,687
Zoundweogo	-	-	3,060	722	3,782
SAHEL	-	-	21,987	979	22,966
Oudalan		-	10,034	-	10,034
Séno	-	-	3,714	-	3,714
Soum	-	-	7,645	979	8,624
Yagha	-	-	594	-	594
MOUHOUN	2,313	1,638	88,781	3,627	96,358
Kossi	2,310	-	10,868	1,811	14,990
Mouhoun	-	-	10,785	705	11,490
Sourou	-	-	44,806	661	45,468
Balé	-	-	3,766	0	3,767
Banwa	-	1,638	8,697	245	10,579
Nayala	3	-	9,858	204	10,064
EST	-	8,620	51,954	2,977	63,551
Gnagna	-	-	5,465	927	6,392
Gourma	-	8,333	26,178	719	35,229
Tapoa	-	263	14,736	1,186	16,185
Komandjoari	-	-	3,210	63	3,273
Kompienga	-	24	2,365	82	2,471
CENTRE-EST	-	4,341	62,301	4,791	71,434
Boulgou	-	-	19,003	3,264	22,267
Kouritenga	-	3,904	23,774	40	27,718
Koulpélgo	-	438	19,524	1,488	21,450
NORD	-	190	102,435	4,638	107,263
Passoré	-	-	28,444	858	29,302
Yatenga	-	-	37,725	1,988	39,713
Loroum	-	-	5,710	1,210	6,920
Zondoma	-	190	30,556	582	31,328
SUD-OUEST	41,698	822	38,136	4,847	85,503
Bougouriba	313	19	3,521	222	4,075
Poni	5,178	507	7,155	747	13,587
Ioba	646	40	25,293	3,725	29,704
Noumbiel	35,560	257	2,167	153	38,137
HAUTS-BASSINS	6,241	42,371	23,913	9,902	82,428
Houet	30	1,585	13,525	4,435	19,575
Kénédougou	6,211	40,761	4,067	5,199	56,238
Tuy	-	25	6,321	269	6,615
CASCADES	4,951	4,157	8,118	5,875	23,101
Comoé	4,126	845	6,128	3,977	15,076
Léraba	825	3,313	1,990	1,898	8,025
BURKINA FASO	97,630	92,520	626,113	59,483	875,747

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

*** : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés**

Tableau A 11 : Bilan céréalier national prévisionnel de la campagne 2010/2011

POSTES	RIZ	BLE	Mil, SORGHO MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2011				**16 546 825**
1. DISPONIBILITES	**148 862 270**	**0**	**3 933 140**	**4 082 002**
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2010/2011)	658	0	4 289 916	4 560 574
PRODUCTION DISPONIBLE	148 862	0	3 646 429	3 795 291
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2010)	0	0	286 712	286 712
-STOCKS PAYSANS	0	0	257 498	257 498
-AUTRES STOCKS	0	0	29 214	29 214
2. BESOINS	**316 225**	**110 869**	**2 897 837**	**3 324 931**
NORMES DE CONSOMMATION(kg/hbt/an)	19	7	164	190
CONSOMMATION HUMAINE	312 493	110 869	2 720 535	3 143 897
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2011)	3 732	0	177 302	181 034
+ STOCKS PAYSANS	3 730	0	129 653	133 383
+ AUTRES STOCKS	2	0	47 649	47 651
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	**-167 363**	**-110 869**	**1 035 303**	**757 071**
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	**249 818**	**58 329**	**8 404**	**316 552**
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2010/2011)	236 066	58 961	19 582	314 609
+ COMMERCANTS PRIVES	229 146	58 961	19 582	307 689
+ AUTRES IMPORTATIONS	6 920	0	0	6 920
AIDES ALIMENTAIRES	14 142	0	8 631	**22 773**
EXPORTATIONS PREVUES	390	632	19 809	20 830
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-)NET	**82 456**	**-52540**	**1 043 707**	**1 073 623**
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)	**24**	**4**	**238**	**266**

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

Tableau A 12 : Taux de couverture des besoins céréaliers définitifs de la campagne 2010/2011

DRAHRH/Province	Population au 30/04/2011	Besoins en tonne (190 Kg/tête/an)	MIL, SORGHO, MAÏS, FONIO	Riz	Production Disponible	Taux Couverture
CENTRE	**2,331,123**	**442,913**	**68,057**	**3,753**	**59,913**	**14%**
Kadiogo	2,331,123	442,913	68,057	3,753	59,913	14%
PLATEAU CENTRAL	**772,114**	**146,702**	**182,347**	**13,037**	**162,166**	**111%**
Ganzourgou	356,582	67,751	100,066	8,699	89,841	133%
Oubritenga	264,243	50,206	47,087	2,076	41,166	82%
Kourwéogo	151,289	28,745	35,194	2,262	31,159	108%
CENTRE-NORD	**1,379,165**	**262,041**	**313,358**	**6,098**	**269,708**	**103%**
Bam	316,230	60,084	65,116	921	55,855	93%
Namentenga	377,876	71,796	88,728	1,581	76,288	106%
Sanmatenga	685,059	130,161	159,513	3,596	137,564	106%
CENTRE-OUEST	**1,342,272**	**255,032**	**363,700**	**10,218**	**314,765**	**123%**
Boulkièmdé	561,709	106,725	86,759	3,676	75,767	71%
Sanguié	329,427	62,591	93,646	1,700	80,534	129%
Sissili	241,545	45,894	106,668	3,176	92,415	201%
Ziro	209,591	39,822	76,627	1,666	66,049	166%
CENTRE-SUD	**710,188**	**134,936**	**153,786**	**16,912**	**140,020**	**104%**
Bazèga	256,722	48,777	47,619	2,393	41,793	86%
Nahouri	178,538	33,922	42,231	5,045	38,671	114%
Zoundweogo	274,928	52,236	63,936	9,474	59,556	114%
SAHEL	**1,144,968**	**217,544**	**233,433**	**1,514**	**199,250**	**92%**
Oudalan	235,064	44,662	68,118	3	57,901	130%
Séno	309,070	58,723	36,750	106	31,296	53%
Soum	411,138	78,116	95,129	1,062	81,444	104%
Yagha	189,696	36,042	33,436	343	28,609	79%
Mouhoun	**1,607,902**	**305,501**	**829,643**	**46,378**	**730,704**	**239%**
Kossi	308,592	58,632	183,101	866	156,112	266%
Mouhoun	334,421	63,540	178,636	3,192	153,596	242%
Sourou	241,891	45,959	106,533	16,904	99,850	217%
Balé	240,403	45,677	143,817	5,281	125,150	274%
Banwa	301,993	57,379	143,644	17,883	131,933	230%
Nayala	180,602	34,314	73,912	2,250	64,063	187%
EST	**1,461,859**	**277,753**	**446,514**	**20,043**	**390,561**	**141%**
Gnagna	481,380	91,462	139,644	4,323	121,075	132%
Gourma	365,739	69,490	131,124	3,941	113,622	164%
Tapoa	415,683	78,980	116,150	9,375	103,884	132%
Komandjoari	99,092	18,827	28,292	796	24,486	130%
Kompienga	99,965	18,993	31,304	1,609	27,494	145%
CENTRE-EST	**1,317,284**	**250,284**	**344,389**	**63,204**	**327,493**	**131%**
Boulgou	629,438	119,593	123,602	45,876	130,294	109%
Kouritenga	382,896	72,750	81,168	3,828	71,098	98%
Koulpélgo	304,950	57,941	139,619	13,499	126,101	218%
NORD	**1,331,309**	**252,949**	**313,332**	**7,720**	**270,578**	**107%**
Passoré	357,645	67,953	67,020	927	57,476	85%
Yatenga	621,435	118,073	137,271	5,274	119,581	101%
Loroum	162,133	30,805	47,676	864	41,000	133%
Zondoma	190,096	36,118	61,365	655	52,521	145%
SUD-OUEST	**706,632**	**134,260**	**290,380**	**10,632**	**252,671**	**188%**
Bougouriba	117,147	22,258	29,781	863	25,789	116%
Poni	293,750	55,813	66,521	3,198	58,302	104%
Ioba	214,176	40,693	171,881	4,799	148,739	366%
Noumbiel	81,559	15,496	22,196	1,771	19,841	128%
HAUTS-BASSINS	**1,761,259**	**334,639**	**581,085**	**41,012**	**516,479**	**154%**
Houet	1,144,168	217,392	223,932	21,472	202,152	93%
Kénédougou	343,516	65,268	200,559	14,849	178,642	274%
Tuy	273,575	51,979	156,594	4,691	135,685	261%
CASCADES	**680,749**	**129,342**	**169,892**	**30,137**	**160,983**	**124%**
Comoé	530,936	100,878	87,426	14,635	82,362	82%
Léraba	149,813	28,464	82,465	15,502	78,622	276%
BURKINA FASO	**16,546,824**	**3,143,897**	**4,289,916**	**270,658**	**3,795,291**	**121%**

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

Tableau A 13 : Zone à risque d'insécurité alimentaire de la campagne agricole 2010/2011

Centre-Ouest	Boulkiemdé	Siglé
		Kindi
	Sanguié	Godyr,
		Kordié
		Didyr
Nord	Yatenga	Kaïn
		Koumbri
		Thiou
		Barga
	Zondoma	Boussou
Sahel	Yagha	Titabe
		Boundoré
	Soum	Arbinda
	Seno	Falagountou
	Oudalan	Tin Akoff
Centre Nord	Sanmentenga	Namissiguima
		Pensa
		Dablo
	Bam	Bourzanga
		Tikaré
		Rollo
		Rouko
		Sabcé
	Namentenga	Tougouri
		Bouroum
		Nagbingou
		Yalgo

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE 2009-2010

INTRODUCTION

La Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et alimentaires (DPSAA) est la structure chargée de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des statistiques dans le domaine de l'agriculture. Elle produit et met à la disposition de nombreux utilisateurs des données structurelles et conjoncturelles qui permettent de caractériser les systèmes de production et les performances de l'agriculture. La campagne pluvieuse fait l'objet d'un suivi régulier alors que la saison sèche est suivie suivant les préoccupations du moment où selon les disponibilités financières et logistique.

L'évaluation des résultats de la campagne est réalisée par le dispositif statistique du Ministère en charge de l'Agriculture à travers l'enquête permanente agricole l'enquête maraîchère sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008 par le Conseil National de la Statistique conformément à la loi sur les activités statistiques nationales.

Le présent rapport est élaboré dans le but d'apporter des réponses aux questions essentielles que sont : Comment sont conçus les questionnaires? Quelles instructions donner aux enquêteurs pour la collecte et la vérification ? Quel est le plan de sondage adopté ? Comment est préparée l'exploitation des données collectées? Comment est organisée la publication finale des résultats ?

PARTIE I : DISPOSITIF DE L'ENQUÊTE PERMANENTE AGRICOLE

1- OBJECTIF DE L'EPA

La vocation première du dispositif est l'évaluation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures en saison pluvieuse et en saison sèche. Cette évaluation est faite en deux temps : août et septembre, pour les prévisions saisonnières, et à la fin des récoltes pour les résultats définitifs.

Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont :

- évaluer les superficies, les rendements et les productions agricoles définitives par province et du pays pour chaque culture.
- réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréalier prévisionnel ;
- faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre.

Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'occupation de la population agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données étant collectées avec un niveau suffisamment détaillé, des analyses plus approfondies peuvent être faites, notamment sur la sécurité alimentaire des ménages, les analyses différenciées par sexe,…

Les données de l'enquête permanente agricole sont obtenues à partir de deux sources de données :

- l'enquête par sondage sur les ménages agricoles dont la vocation première est l'estimation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures pluviales. Pour que le système permanent soit soutenable au plan financier et logistique, l'échantillon du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) a été réduit pour obtenir un échantillon pour l'EPA 2010-2011;
- l'enquête administrative sur les bas-fonds aménagés et les périmètres irrigués pour l'évaluation des superficies, des rendements et des productions de saison pluvieuse et de contre-saison du riz, du maïs et du blé réalisés sur ces aménagements.

2- PLAN DE SONDAGE

Le plan de sondage est validé par le Conseil National de la Statistique conformément à la loi sur les activités statistiques nationales sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008.

2.1 Champ d'application

- Unité d'observation

Les unités d'observations de l'enquête permanente agricole sont les exploitations agricoles de type ménages agricoles.

- Champ géographique

Ensemble des ménages agricoles du Burkina excepté ceux des communes urbaines des villes suivantes : Ouaga, Bobo, Banfora, Koudougou, Tenkodogo, Kaya, Fada N'gourma, Pô, Gaoua, Dori, Dédougou et Ouahigouya

- Champ de l'enquête

C'est le champ géographique excepté les ménages vivant dans les communes urbaines (chefs lieu de province et communes de plein exercice). Cependant ils sont pris en compte dans le calcul des poids de sondage.

- Domaine d'étude

C'est la province qui constitue le domaine d'étude. Autrement dit, l'enquête est conçue pour produire des statistiques significatives au niveau de la province avec une précision de 10%.

2.2 Echantillonnage

- Type de sondage

Sondage à deux degrés avec stratification au premier (village) et au second degré (ménage agricole). La stratification au premier degré est induite par celle du second degré.

- Au premier degré

Les unités primaires sont les villages administratifs. Elles sont sélectionnées suivant le mode de tirage à probabilités inégales et sans remise. La probabilité d'apparition d'une unité primaire est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages.

- Au second degré

Les unités secondaires sont les ménages agricoles; ils sont sélectionnés par tirage aléatoire simple.

- Base de sondage

Avec l'arrimage de 1ère phase du RGA et du RGPH, la base de sondage qui est la liste exhaustive des villages et des ménages agricoles est issue du module agricole du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (volet dénombrement des ménages agricoles de la phase 1 du RGA).

2.3 Stratification des ménages agricoles

Dans chaque village, les ménages agricoles sont regroupés en deux catégories homogènes (strates) selon leurs capacités de production agricole.

Nous avons :

- La strate de gros producteurs.
- La strate de petits producteurs

Chacun des groupes constituent une unité primaire statistique et est représenté dans la base de sondage.

Ainsi dans l'échantillon un même village peut être tiré une ou deux fois pour le compte de chacune des catégories. Pour ce faire, une fonction discriminante a permis de classer les ménages en petits et gros producteurs. Pour un ménage i donné on évalue F1(*i*) et F2(*i*) par :

- F1(i)=0.964*taille+0.542*charrue-0.055*charrette+ 0.147*bœuf+0.229*âne - 8.614
- F2(i) =0.377*taille + 0.291*charrue - 0.129*charrette + 0.027*bœuf + 0.187*âne - 1.836.

Si :

- F1(i) > F2(i) → *i* appartient à la sous-strate des gros producteurs
- F2(i) > F1(i) → *i* appartient à la sous-strate des petits producteurs

2.4 Stratification au premier degré

Les ménages d'un village appartenant à la même sous-strate sont regroupés pour former une unité primaire. Ainsi un village sera éclaté en 1 ou 2 unités primaires correspondant au nombre de strates présentes dans le village. Il s'agit donc d'une stratification au premier degré induite par celle du second degré (stratification hiérarchique).

2.5 Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon par province a été obtenue en se fixant un niveau de précision de 10% pour l'estimation de la production végétale pluviale.

Cela a aboutit à un échantillon de 4130 unités secondaires (ménages agricoles).

Le nombre de ménages échantillons par strate a été déterminé selon une répartition optimale (Budget disponible/fiabilité souhaitée) connu sous le nom d'allocation optimale de NEYMANN.

Un nombre fixe de cinq (05) ménages agricoles (US) est tiré par unité primaire « village », ce qui a donné un échantillon de 826 unités primaires (UP).

2.6 Estimateurs des agrégats

- Les totaux (superficie, production, population…)

Selon le plan de sondage ci-dessus, cette formule permet de passer des données de l'échantillon à l'ensemble de la province :

$$\hat{Y} = \sum_{h=1}^{k} \sum_{i=1}^{n_h} \sum_{j=1}^{mih} \frac{M_{h0}}{n_h M_{ih0}} \times \frac{M_{hi}}{m_{ih}} y_{hij}$$

- i : indice d'UP
- j : indice d'US
- nh : nombre d'UP échantillons dans la strate h
- mih : nombre d'US (ménages) échantillons de l'UP i.
- : nombre d'US recensés lors du pré recensement dans l'UP i
- Mhi : nombre d'US de la strate h recensés dans le village i lors du RGPH 2006
- Mh0: nombre d'US de la strate h recensés lors du RGPH 2006

- Yij : valeur observée de la caractéristique Y le l'US j de la strate h dans le village i.
- Y : estimateur du total de Y

- Les moyennes (rendement, prix)

Les rendements moyens par province et par spéculations ainsi que les prix moyens de vente et d'achat sont obtenus en calculant une moyenne simple des données brutes collectées.
Ainsi, le rendement moyen du sorgho blanc en culture pure est obtenu en calculant la moyenne statistique simple des pesées des carrés de rendement de toutes les parcelles portant du sorgho blanc en culture pure et ainsi de suite pour chaque spéculation et pour chaque province.

Les résultats :

a) Les superficies

Les superficies (prévisionnelles et définitives) sont obtenues par la mesure objective, à l'aide de matériel topographique (boussole, ruban métrique, jalons), de l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Ces observations sont pondérées selon les formules statistiques appropriées pour obtenir la superficie totale pour chaque spéculation par province et par type d'association. Les superficies publiées sont des superficies physiques, c'est-à-dire la somme des superficies en pur et en principale.
Pour les statistiques des cultures de contre-saison, et pour les besoins d'établissement du bilan céréalier prévisionnel et définitif, les superficies du riz, du maïs et du blé des bas fonds aménagés et des périmètres, sont obtenues par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites. Les superficies prévisionnelles de la campagne de contre-saison de ces trois dernières spéculations sont obtenues selon la méthode déclarative sur les sites.
Dans le cadre du Système Permanent de Statistiques Agricoles (SPSA) il est prévu la mise en place d'un dispositif d'enquête par sondage sur les cultures irriguées prenant en compte les céréales irriguées (Bas-fonds aménagés et périmètres) ainsi que des produits maraîchers et l'arboriculture fruitière irriguée (banane et papaye).

b) Les rendements

Le rendement prévisionnel est obtenu par culture en multipliant le rendement réalisé de la campagne passée par la variation attendue des rendements entre la campagne présente et la campagne passée.
Le rendement définitif par culture de la présente campagne est obtenu à l'aide des pesées des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Pour le cas du riz, du maïs et du blé des bas fonds aménagés et des périmètres, les rendements prévisionnels sont obtenus par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites.

c) Les productions

La production en culture pure, principale, secondaire de chaque culture est obtenue en multipliant les superficies par les rendements moyens (par province) de chaque type d'association. La production totale d'une culture est obtenue en additionnant les trois types de productions.

Les productions prévisionnelles

Les prévisions de production sont réalisées en deux temps :

- *Une première fois en août* : les superficies sont obtenues par mesure objective des parcelles effectivement emblavées par les ménages échantillons au 15 août. Comme l'état végétatif des cultures n'est pas encore avancé à cette période, les rendements prévisionnels sont calculés à l'aide seulement des données de qualité de la végétation mesurées par satellite et des rendements définitifs de la campagne passée.
  La qualité de la prévision à cette date dépend : i) du niveau d'avancement des mises en culture, ii) de l'exhaustivité des levées parcellaires dans les ménages par les enquêteurs et, iii) des aléas des pluies jusqu'à la maturation des cultures courant octobre.
- *Une seconde fois en septembre :* Les superficies sont obtenues par mesure objective des parcelles effectivement emblavées par les ménages échantillons au 15 septembre ; les rendements prévisionnels sont obtenus à l'aide des données de l'interview des paysans, de la qualité de la végétation mesurées par satellite ainsi que des rendements définitifs de la campagne passée.
  La qualité de la prévision à cette date dépend des aléas des pluies jusqu'à la maturation des cultures courant octobre.

Evaluation des productions définitives

Les productions définitives sont obtenues à l'aide des superficies effectivement emblavées et les rendements sont obtenus par les pesées effectives des carrées de rendement à l'issue des récoltes effectives des cultures.
La qualité des données à cette étape dépend exclusivement du plan de sondage statistique et de la qualité de la collecte (voir méthodologie en annexe).

3- LE QUESTIONNAIRE

3.1 La conception

Une opération d'enquête ne vaut que par sa capacité à fournir des informations voulues, selon une qualité souhaitée, à un moment donné et à un coût supportable. C'est l'équilibre entre ces quatre éléments qui détermine ce qu'est un dispositif d'enquête.

Les choix réalisés à cette étape porte sur le choix des données à collectées, les définitions des concepts, la construction des nomenclatures, l'identification des techniques de collecte des informations de chaque fiche. Il convient de définir les unités statistiques sur lesquels porte le questionnaire : le membre du ménage, le ménage, la parcelle agricole, l'animal, etc.

A cette étape du processus, les structures externes, les superviseurs régionaux et les cadres de la DGPER valide les questionnaires au cours d'un atelier de validation des manuels et questionnaires.

Pour la présente campagne, la réunion de revue du questionnaire s'est tenue en mars 2009.

3.2 Les fiches d'enquête

Les données sont collectées à travers 16 fiches :

F1 : dénombrement des membres du ménage (caractéristiques sociodémographiques et occupations) ;

F2 : Recensement de toutes les parcelles au niveau de tous les membres des ménages échantillons, quelle que soit leur taille, leur statut, leur mode d'acquisition et leur niveau de sécurisation. Il s'agit de faire l'inventaire exhaustif de toutes les parcelles portant les cultures (en pur ou en association) suivantes : les céréales (sorgho blanc, sorgho rouge, mil, maïs, riz, fonio), les oléagineux et les protéagineux (sésame, arachide, soja), les tubercules, les racines et les légumes à gousse (igname, patate, taro, fabirama, manioc, souchet, niébé, voandzou), les légumes frais (gombo, aubergine locale, le et le piment), les autres cultures (tabac et coton), les cultures fruitières (mangue, anacarde,..). Les parcelles exploitées par le ménage les années précédentes et abandonnées par le ménage cette campagne sont également recensées pour les besoins de prévision de récoltes ;

F3 : mesure de la superficie de toutes les parcelles recensées, pose de carrés de rendement sur chacune d'elle ;

F3 B : récapitulatif des superficies emblavées par chacun des ménages échantillons au 15 aout 2009. L'évaluation des superficies des superficies à cette date est faite dans l'objectif d'avoir des informations sur les superficies réellement emblavées et de dégager les tendances par rapport aux programmations faites en début de campagne. Le contrôleur est la personne chargée du remplissage de cette fiche à partir de la fiche F3 des enquêteurs sur les superficies ;

F4 : acquisition (quantité, valeur, crédit) et utilisation (quantité) des intrants (semences par spéculation, fertilisant par type, produits de traitement par type) sur chacune des parcelles ;

F5 : estimations des stocks paysans par « grenier » et par type de produit ;

F6 : prévision de récoltes sur chacune des parcelles. Sur chaque parcelle recensée dans la F2, le responsable de la parcelle déclare sa production réalisée la campagne passée pour chacune des spéculations portées et effectue une prévision de ses attentes de récolte par spéculation de la présente campagne. Ces deux informations obtenues par interview servent entre autre à calculer, pour produit, une espérance de taux variation de rendements déclarée par les producteurs et utilisées pour les prévisions de récoltes en fin septembre.

F7 : inventaire du cheptel rattaché aux ménages agricole, en faisant le décompte de tous les animaux possédés par chaque membre du ménage. Ainsi, les caractéristiques du cheptel (effectifs, les utilisations, les ventes, les achats, les naissances, le revenu tiré, les propriétaires, …) seront connues.

F8A : utilisation de la production des récoltes des cultures pluviales depuis les récoltes passées par chaque membre du ménage. Les informations collectées dans cette fiche permettent de déterminer le niveau d'autoconsommation des produits, le revenu monétaire tiré de chaque produit, l'affectation du revenu, le taux de commercialisation des produits,…. Cette fiche permet de connaître le nombre de ménages agricoles autosuffisant ;

F8B : utilisation des autres produits agro-sylvo-pastoraux depuis les récoltes passées par chaque membre du ménage. Les informations collectées dans cette fiche permettent de déterminer le niveau d'autoconsommation des autres produits, le taux de commercialisation de ces produits ;

F9 : suivi nutritionnel de chaque enfants de 0 à 59 mois de tous les ménages échantillons (deux passages : en juillet et en décembre) ;

F10 : inventaire des équipements et infrastructures agricoles de chaque ménage échantillon. Pour chaque équipement, les données collectées sont : le nombre, les opérations culturales bénéficiaires, le mode d'acquisition, la valeur d'acquisition, le crédit ;

F11 : revenus non agricoles (commerce, artisanat, orpaillage, migration,…) du ménage au cours des douze dernier mois, le statut dans l'emploie et le montant des revenus consacré aux achats alimentaires. Les informations sont collectées par membre du ménage et par activité. La contribution des revenus ruraux non agricoles à la sécurité alimentaire est cernée à travers ces informations ;

F12 : emploi de la main d'œuvre sur chacune des parcelles du ménage. Pour chaque parcelle et par actif agricole, membre du ménage ou non, la fiche permet de recueillir les informations détaillées sur la main d'œuvre

(rémunération, volume, activités pour lesquelles elle est utilisée). Les données permettent d'évaluer l'emploie en agriculture et la productivité du travail agricole ;
F13 : niveau de sécurité alimentaire. Les groupes d'aliments consommés par le ménage ainsi que les chocs alimentaires que le ménage a subit ressortent dans cette fiche. Ces informations d'opinion sont recueillies ex-post et permettent d'évaluer l'intensité de l'insécurité alimentaire ressentie par les ménages ;
F14 : recensement des parcelles arboricoles et l'évaluation de leur production. L'introduction de cette fiche permet d'avoir des données actualisées sur la production arboricole.

Le calendrier de passage des fiches est le suivant :

F1	3ième Semaine de juin à fin juillet
F2	4ième Semaine de juin à fin juillet
F3 (superficies et pose de carré)	4ième Semaine de juin à 3ième Semaine août
F3 (suivie des récoltes et des pesées)	4ième Semaine de août à fin décembre
F3B	1ière et 2ième Semaine de août
F4	2ième Semaine de novembre à 3ième Semaine de décembre
F5-6	3ième et 4ième Semaine de août
F7	4ième Semaine de juin à fin juillet
F8A	Tout le mois d'octobre
F8B	Tout le mois d'octobre
F9 (passage de juillet)	3ième et 4ième Semaine de juillet
F9 (passage de décembre)	3ième et 4ième Semaine de décembre
F10	1ière semaine de novembre à 3ième Semaine de décembre
F11	3ième et 4ième Semaine de décembre
F12	3ième Semaine de juin à fin décembre
F13	2ième et 3ième Semaine de décembre
F14	4ième Semaine de juin à fin décembre

Les fiches d'enquête administrative

Des fiches de suivi des plaines et bas-fonds aménagés sont élaborées et remplies par les agents d'encadrement de l'agriculture. Elles sont à la charge du superviseur régional. Ces fiches sont remplies sur chacun des sites aménagés périmètres irrigués où sont cultivés le maïs, le riz et le blé.

4- LE DISPOSITIF DE COLLECTE

4.1 Les ressources humaines

Recrutement

La situation du personnel recruté et formé durant le mois de juin 2009 se présente comme suit :

Situation du personnel formé durant le mois de juin 2009

DRAHRH/Province	Nombre de villages	Nombre de contrôleurs	Nombre d'enquêteurs formés
CENTRE	**18**	**2**	**19**
PLATEAU CENTRAL	**49**	**6**	**47**
CENTRE-NORD	**55**	**8**	**59**
CENTRE-OUEST	**67**	**9**	**74**
CENTRE-SUD	**43**	**6**	**47**
SAHEL	**53**	**8**	**50**
MOUHOUN	**106**	**13**	**113**
EST	**71**	**10**	**69**
CENTRE-EST	**64**	**8**	**66**
NORD	**64**	**8**	**69**
SUD-OUEST	**67**	**9**	**76**
HAUTS-BASSINS	**66**	**9**	**72**
CASCADES	**25**	**4**	**34**
BURKINA FASO	**748**	**100**	**795**

Le recrutement des auxiliaires et des contrôleurs d'enquête est réalisé par chaque DRAHRH dans sa région et ce en collaboration avec les Comité de Développement Villageois et les Chambres Régionales d'Agriculture.

Les directions régionales ont la responsabilité de signer les contrats des contrôleurs et des auxiliaires, d'enregistrer ces contrats à l'inspection du travail. Elles doivent également transmettre à la DGPER un exemplaire des contrats enregistrés et un rapport de recrutement du personnel du dispositif.

4.2 Formations

Au début de la campagne agricole, deux niveaux de sessions de formations sont organisés à l'intention de l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif de collecte des données.

- Au niveau Central

Cette session de formation concerne les formateurs. Elle regroupe les cadres de la DGPER, les Directions centrales impliquées et les superviseurs régionaux qui se penchent sur les instructions des manuels et les différentes variables contenues dans les questionnaires (leur agencement, leur codification, leur interprétation,…). La formation des superviseurs à cette session ouvre la voie à une réelle implication de ces derniers dans le processus. Ainsi, les superviseurs sont mieux outillés pour le suivi des opérations sur le terrain.

- Au niveau régional

Une session de formation des enquêteurs et des contrôleurs est organisée dans chacune des régions. La formation est assurée conjointement par une équipe centrale composée de DGPER, DGPV, DGFOMER, SE-CNSA, SP-PAM et les superviseurs régionaux. C'est une session au cours de laquelle l'implication des directeurs régionaux à travers l'ouverture et clôture officielles constitue un atout.

4.3 Le matériel

Le dispositif de l'enquête compte 13 superviseurs régionaux doté chacun d'une moto (type Yamaha), d'une calculatrice HP programmable et d'un GPS. Chaque contrôleur est doté d'une moto (P50), d'une calculatrice HP programmable (pour le calcul des superficies) et d'un GPS (pour la mesure de des superficies).
Les auxiliaires, résidant chacun dans son village, sont dotés d'une boussole, d'un ruban métrique, de quatre demi-jalons, d'une corde, d'une balance, d'un manuel d'enquêteur et de toutes les fiches à administrer.

Situation du matériel

Balance	Boussoles	Cordes	GPS	HP	1/2 jalon	Rubans	Périmètre Brachial	Moto P50	Moto Yamaha	Ordinateur
1015	937	678	150	158	3661	1181	194	150	13	13

4.4 L'organisation de la collecte

La collecte de données dans le cadre d'une enquête statistique est un travail d'équipe. Cette équipe est hiérarchisée en trois niveaux : superviseur, contrôleur de terrain, enquêteur.

Les auxiliaires d'enquête

Selon le niveau de collecte de l'information, ces derniers sont chargés de recueillir les informations pour chaque membre du ménage, pour le ménage, pour chaque parcelle, pour toutes les parcelles, pour chacun des équipements, pour chaque espèce végétale ou animal, pour chaque grenier, pour chaque intrant acquis ou utilisé.

Les contrôleurs

Le contrôleur est le maillon de la chaîne qui est en contact permanent avec l'enquêteur et qui garantit (aux superviseurs) l'exécution correcte des opérations de collecte. Il est de sa responsabilité que l'enquêteur fasse la collecte dans les délais et selon les procédures statistiques telles que consignées dans le manuel de l'enquêteur. Il est également responsable du suivi et du contrôle technique du travail et doit informer le superviseur du niveau d'exécution de l'enquête. Les fonctions du contrôleur sont définies de sorte à garantir une plus grande efficacité du contrôle et donc d'une fiabilité des données collectées. Il a, à charge l'administration des fiches F3B, F8, F8B, F11.

Le superviseur régional

Situé au troisième niveau de la pyramide du dispositif, le superviseur régional coordonne les opérations dans la région et supervise techniquement les contrôleurs et les enquêteurs relevant de la région dont il a la responsabilité. Il est chargé de la surveillance, du contrôle et de la correction du travail des enquêteurs et contrôleurs ainsi que de la gestion du matériel mise à la disposition du personnel. Il participe à quelques interviews (pour contrôler la performance des enquêteurs et examine les questionnaires pour éventuellement déceler des incohérences et faire des contre enquêtes. Le superviseur est tenu de faire le point des problèmes rencontré au Directeur Régional avec une copie à l'équipe centrale (DPSAA). La détermination du superviseur, sa rigueur et sa fermeté envers les agents de collecte sont requis pour une bonne qualité d la collecte au niveau régional.

La supervision nationale

Lors des missions de supervisions, chaque équipe centrale, composée des cadres de la DGPER et des services techniques centraux, doit faire la synthèse de toutes les décisions prises face à certaines questions et consigner également toutes les difficultés pour lesquelles elle n'a pas pu trouver des solutions. La mission centrale doit examiner les fiches de contre-enquêtes dûment remplies par les contrôleurs.

Lors des séances de travail après les missions de supervisions, les équipes du niveau central sont ensuite tenues d'apporter les solutions aux questions restées en suspend.

La centralisation des fiches :

Elle est faite selon le calendrier d'administration des fiches et les impératifs de l'agenda statistiques.

- Au niveau régional

Les contrôleurs sont chargés de rassembler toutes les fiches dument remplies par les auxiliaires et de les acheminer au niveau du chef lieu de région où le superviseur est chargé de la réception desdites fiches. Le superviseur vise les fiches réceptionnées (évidemment après un contrôle) en s'assurant de leur exhaustivité et de leur bon état.

- Au niveau central

Le rôle de l'équipe centrale dans la réception est de s'assurer de l'exhaustivité des fiches, du respect des délais de remplissage, du respect des procédures statistiques telles que consignées dans le manuel de l'enquêteur. Des bordereaux de réception sont dument remplis par le chef de mission et le superviseur. Des séances de réception sont également organisées au niveau de la DGPER entre le service informatique et les équipe de mission. Là aussi, des bordereaux sont conjointement visés par les deux parties.

5- LE TRAITEMENT DES DONNEES

5.1 Saisie et apurement

- Saisie

La DGPER est chargée de la conception des programmes de saisie, de la formation des agents et des contrôleurs de saisie.

Le contrôle de la saisie des fiches de chaque régional est assuré par le superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale.

- Apurement

La DGPER édite les incohérences constatée dans les fiches. Chaque superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale, est chargé de vérifier et éventuellement corriger les incohérences sur les fiches déjà saisies.

5.2 Calcul des agrégats

- Calcul des paramètres de pondération

Compte tenu de la nature des données effectivement collectées, de l'échantillon effectivement réalisé, les paramètres de pondération sont calculés afin de permettre une extrapolation des données au niveau provincial, régional et national. Il s'agit essentiellement de l'opérationnalisation des formules d'estimation élaborées dans le plan de sondage.

5.3 Edition des résultats :

En appliquant les pondérations aux données collectées, les tableaux préliminaires sont édités. Ils sont soumis pour examen de vraisemblance à chaque région, appuyée par l'équipe centrale.

- Correction des invraisemblances

La correction des invraisemblances permet l'édition des tableaux définitifs. Les résultats définitifs sont ensuite discutés suivant une chaine que nous décrirons.

6- VALIDATION ET PUBLICATION DES RESULTATS

6.1 Validation interne : DGPER/DR

Lors des séances de travail, les résultats sont présentés par l'équipe de traitement. A ce stade, les discussions portent toujours sur les vraisemblances et les résultats des travaux, conjointement adopté par la DGPER et les DR, sont soumis à l'ensemble des services techniques centraux du Ministère.

6.2 Réunion interne avec les directions centrales du ministère et les DRA pour analyse et validation

Les résultats des travaux avec les directeurs régionaux sont partagés au cours de la réunion interne avec les directions centrale du ministère. C'est au cours de cette séance que l'ensemble du ministère prend connaissance des résultats.

6.3 Les données et résultats publiés

Les superficies, les rendements et les productions des principales cultures en saison pluvieuse et en saison sèche sont les premières données publiées pour chaque province (lors des ateliers de présentations des résultats prévisionnels et définitifs). Cette partie des données sont soumis avec les données des autres structures nationales pour l'établissement des bilans céréaliers par le Comité de Prévision de la Situation Alimentaire.

7- LES ASPECTS FINANCIERS

7.1 Niveau régional

Il est prévu la signature d'un protocole d'accord entre la DGPER et les directions régionales afin de permettre un décaissement progressif des fonds selon le niveau et le volume des virements reçus par la DGPER. La prise en charge des Directeurs régionaux, des chefs du service administratif et financier, des superviseurs régionaux, des contrôleurs et des auxiliaires d'enquête est ainsi gérée au niveau des régions.

Les contrôleurs reçoivent une rémunération mensuelle incluant leur salaire et leurs frais de fonctionnement. Les superviseurs sont pris en charges à travers les frais de mission qu'ils perçoivent (quatre jours (04) de prise en

charge par mois, en appliquant la grille indemnitaire du budget de l'Etat). Les chefs de service administratif et financier des DRAHRH reçoivent également des frais de gestion. Quatre (04) jours de prise en charge par mois (en appliquant la grille indemnitaire en vigueur). Six jours de frais de mission de supervision de l'opération sont prévus par mois pour chaque directeur régional. La DRAHRH reçois 150.000 FCFA de carburant par trimestre pour la gestion du dispositif

7.2 Niveau central

La prise en charge des contractuels (cadres techniques de conception, agents de saisie, agents de fouille), frais de mission de l'équipe centrale, entretiens des infrastructures et équipements, impression des questionnaires et manuels, les frais des formations réalisées au niveau central sont les éléments de charge du dispositif gérés au niveau central.

PARTIE III : AGENDA GLOBAL DES DISPOSITIFS DE L'EPA ET DE L'ENQUÊTE MARAÎCHERE

N°	Période	Activités	Acteurs à impliquer	Observations
01		Opérationnalisation du processus de déconcentration du dispositif		
03	20-24 juillet 2009	Conception du dispositif et des outils de collecte des données quantitatives des cultures irriguées et des bas-fonds et périmètres	DGPER, DGPV, DRAHRH	
05	30 août 2009	Evaluation des superficies et production prévisionnelles	DGPER	Elaborer des correspondances Formation des enquêteurs au mois de Mai
07	15 au 30 septembre 2009	Supervision de la collecte des données de prévisions de récoltes d'octobre	DGPER DRAHRH DGPV SP/CNS INSD Presse Conseillers techniques du Ministère	
08	06 au 16 octobre 2009	Saisie, apurement, traitement des données	DGPER DR et superviseurs Conseillers techniques du Ministère	Elaborer des correspondances
10	17 octobre 2009	Consolidation interne du suivi quantitatif et des données quantitatives prévisionnelles de production / réalisation du rapport conjoint de suivi quantitatif	DGPER DRAHRH Directions centrales du Ministère Cabinet	
12	20 au 21 octobre 2009	Etablissement du bilan céréalier prévisionnel, taux ce couverture, autonomie de couverture ; réalisation du rapport d'analyse et recommandations	DGPER Comité technique de prévisions de la situation alimentaire Mission CILSS –FAO - FEWS NET	Elaborer des correspondances ; Mettre en place le Comité
13	23 octobre 2009	Restitution des résultats sur la situation alimentaire courante et prévisionnelle	Comité technique de prévisions de la situation alimentaire Cabinet Mission CILSS –FAO - FEWS NET	Elaborer des correspondances avec ampliation au Premier Ministère
14	A partir du 23 octobre 2009	Restitution des résultats sur la situation alimentaire courante et prévisionnelle aux membres du CT-CNSA	DGPER CT-CNSA	
15	Novembre 2009	Réunion régional CILSS pour	Service	Les résultats

N°	Période	Activités	Acteurs à impliquer	Observations
		l'évaluation de la situation alimentaire en Afrique de l'Ouest	techniques Enquête Agricole et Système d'alerte Précoce des Etats membres du CILSS et la CEDEAO	nationaux devront être validés avant la tenue de l'atelier régional
16	20 au 30 Novembre 2009	Mission de suivi des zones identifiées à risque lors résultats prévisionnels	GTP-SAP et ONG humanitaire	Résultats de synthèse en début décembre
17	4 octobre au 30 décembre 2009	Collecte des données de récoltes et Pesées des carrés de rendement / EPA	DRAHRH	
18	20 au 27 octobre 2009	Recrutement et formation agents enquêteurs module irrigué (maraîchage et céréales) du Système Permanent de Statistique Agricole et de Sécurité Alimentaire	DGPER, DGPV, DRAHRH	Mobiliser les agents d'encadrement pour assurer le dispositif d'enquête de ce module à raison de deux villages par agent d'Octobre 2008 à Avril 2009.
19	20 au 30 octobre 2009	Collecte des données de Prévision des cultures de contre-saison (Riz, maïs, blé)	DR (agents d'encadrement)	
21	15 Décembre 2009 au 20 Janvier 2010	Saisie des données d'évaluation des productions définitives	DGPER, DRAHRH	
22	Janvier – février 2010	Traitement et édition des superficies, rendement et production définitives campagne 2009-2010	DGPER, DRAHRH	
24	1 au 7 mars 2010	Atelier technique national de validation des résultats définitifs	Comité technique de prévisions de la situation alimentaire Cabinet	
25	15 au 23 mars 2010	Réunion régional CILSS pour l'évaluation définitive de la situation alimentaire en Afrique de l'Ouest	Service techniques Enquête Agricole et Système d'alerte Précoce des Etats membres du CILSS et la CEDEAO	
26	1 février au 30 mars 2010	Mise en place du système décentralisé d'évaluation du plan de campagne agricole 2010/2011 : prévisions intrants, semences, facteurs de production, aménagements, prévisions superficie	DGPER, DEP, DRAHRH	- Mai 2010 : prévision des plans de campagne agricole 2010/2011 des producteurs - Août 2010 : prévision de superficies et productions 2010-2011